Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

CARBONNE
ville-carbonne.fr

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

SOMMAIRE

1. Contexte national pour la préparation du budget 2025 3

A. Principales données économiques : 3

B. Les mesures de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 pour les collectivités 4

C. Les mesures du projet de la loi des finances 2025 avant la censure 4

D. La loi spéciale et ses conséquences 5

E. Les autres mesures à prendre en compte pour 2025. 5

F. La loi de finances 2025 votée en février 2025 6

G. Les dettes publiques : 6

2. Evolution de la situation financière de la collectivité 10

A. Les recettes 13

1. Impôts et taxes 13
 a) Fiscalité locale 13
 b) Autres impôts et taxes 17
2. Les dotations et participations 17
 a) Dotations Globale de Fonctionnement (DGF) 17
 b) Participations 20
3. Les subventions (recettes d'investissement) 21
4. Produits des services (recettes de fonctionnement) 23

B. Les dépenses 27

1. Les dépenses de personnel 27
2. Les autres postes de dépenses 28
3. La dette 30
4. Dépenses d'investissement 31

3. Les orientations budgétaires de Carbonne en 2025 33

A. Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE 33

B. Commission POLITIQUE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE 34

C. Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE 34

D. Commission du PERSONNEL et SECURITÉ PUBLIQUE 35

E. Commission COMMUNICATION 36

F. Commission CULTURE 36

G. Commission URBANISME ET TRAVAUX 37

H. Commission SPORTS-LOISIRS 38

I. Commission ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE 38

J. Commission FINANCES 39

4. Proposition de subventions aux associations 2025 40

5. Dépenses d'investissement 2025 42

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

6. Endettement pluriannuel 46

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Document synthétique sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Rappelons que l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires issue de la loi du 6 février 1992 s'inscrit dans un cadre annuel et préalablement au vote du budget primitif dans les communes de plus de 3500 habitants.

Cette procédure constitue une formalité importante et vise à informer plus en amont les membres de notre assemblée et recueillir leur réflexion sur les grandes orientations budgétaires.
Le débat d'orientations budgétaires permet d'engager une concertation sur les actions qui vont guider la municipalité au service de l'ensemble de la population.
Cette réflexion doit bien sûr prendre en compte les dispositions nationales retenues par l'Etat, principalement celles issues de la loi de finances, et les données locales.

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise.
Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L 2312-1 du CGCT tel que modifié par l'article 107 de la loi Notre du 7 août 2015. Une telle délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

La loi Notre du 7 août 2015 prévoit que le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du DOB doit être mis en ligne sur le site internet éventuel de la commune après adoption.

Elle prévoit également que :
« Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :
1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunales à fiscalité propre dont elle est membre.
2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vis la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Les orientations visées au 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolutions prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit dans son article 13 que :
« A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes »

Après avoir présenté le contexte national dans lequel s'inscrit cette préparation budgétaire 2025, un zoom plus particulier sera fait sur notre collectivité. Enfin les orientations budgétaires pour 2025 seront présentées.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

1. Contexte national pour la préparation du budget 2025

C'est dans un contexte inédit d'instabilité politique que se profile l'année 2025. Ce brouillard politique aura certainement des répercussions sur la situation économique : épargne plus importante des ménages, frilosité des entreprises pour embaucher et investir.

A. Principales données économiques :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 1.1% (+ 1.4% en 2024)
- Inflation en moyenne annuelle : +1.8% (+2.6% en 2024)
- Déficit public : 5.2 % du PIB (4.4 % en 2024)

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee le 15/01/2025).

Données issues du document intitulé « DOB en instantané » de la Banque Postale

Les pays européens connaissent des situations économiques différentes ; si l'Allemagne subit une activité économique à l'arrêt, l'Italie et l'Espagne sont plutôt dans une phase dynamique liées à des plans de relance importants qui ont permis de soutenir la croissance.
L'inflation a nettement diminué en zone euro depuis début 2023.
Les impacts de l'élection de Donald Trump seront à surveiller en matière de commerce extérieur.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

B. Les mesures de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 pour les collectivités

Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a ainsi plus aucune mesure individuelle contraignante pour les collectivités dans la LPFP.

Seul l'article 16 de la loi concerne les collectivités. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant des collectivités. Cet objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement fixe leur évolution à moins de 0,5% par an par rapport à l'inflation prévisionnelle, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.

Article 16 :

- Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part, pour chacun des budgets annexes.
- Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit : 4,8% pour 2023, 2,0% pour 2024, 1,5% pour 2025, 1,3% pour 2026 et 1,3% pour 2027.

Cette trajectoire trop optimiste a été rendue caduque par la dégradation du déficit en 2023. En effet LPFP visait un objectif de déficit public sous la barre des 3% à horizon 2027 mais la révision en avril 2024 de la cible de déficit 2024 (5.1 % du PIB) a repoussé l'objectif de retour sous les 3 % en 2029.

Le Plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 présenté le 23/10/2024 devient la nouvelle référence en termes de trajectoire financière.

C. Les mesures du projet de la loi des finances 2025 avant la censure

La censure du gouvernement le 4 décembre 2024 a suspendu les débats au parlement sur les textes financiers.
Initialement le projet de loi de finances 2025 affichait un objectif de redressement des finances publiques par la réduction des dépenses publiques.
Les principales mesures envisagées pour les collectivités étaient :

- ❖ Report de 3 ans de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (reportait la suppression complète en 2030).
- ❖ Gel des fractions de TVA (équivaut à un gel de la dynamique fiscale).

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

- Stabilisation du volume de DGF avec la poursuite du renforcement des dotations de péréquation des communes (+150 M€ de DSR).
- Baisse du FCTVA de 16.404 % à 14.850 % (soit une baisse de 10% de recettes de FCTVA à envisager dans les plans de financement des PPI).
- La mise en place d'un fonds de réserve des collectivités locales ; sont concernées les communes, EPCI à fiscalité propre, départements et régions dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€.
- Baisse du fonds vert de 2.5 Md€ à 1 Md€.

Ces mesures esquissaient une « contribution » des collectivités à la réduction du déficit public de l'ordre de 5 Mds€.

D. La loi spéciale et ses conséquences

Cette loi spéciale du 20 décembre 2024 tire son origine de l'absence de budget pour 2025 ; elle est encadrée par la Constitution.
Le Conseil d'Etat considère que la finalité de la loi spéciale est de permette qu'interviennent les seules mesures d'ordre financier nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale de l'année.
Les conséquences sont les suivantes :

- Maintien de la possibilité de lever la fiscalité locale.
 La revalorisation des bases est découplée du contexte législatif et est évaluée à +1.7 %.
- Garantie d'une perception des dotations dont la DGF sur la base de l'enveloppe votée en 2024 et dans l'attente du PLF 2025 qui déterminera l'évolution de cette enveloppe.
- Pas de nouvelle dépense (sauf urgence nationale).

E. Les autres mesures à prendre en compte pour 2025.

Certaines mesures législatives et règlementaires sont d'ores et déjà actées.

- L'évolution de taux de CNRACL (+ 12 points sur 4 ans).
 L'augmentation du taux relève d'un décret soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN) et au Conseil Des Finances Locales (CFL) pour avis consultatif. Un décret entérinant cette hausse a été pris le 31 janvier 2025.
- Poursuite de la correction des indicateurs financiers et fiscaux.
 Pour rappel : les modifications du panier de recettes des collectivités locales effectuées en 2021, suite aux réformes de la TH et des impôts de production, rendaient nécessaires la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation.
 La mise en œuvre de ces nouveaux calculs devait se faire dès 2022 avec une prise en compte échelonnée (mécanisme de lissage) ; le gouvernement avait choisi de surseoir pour une année de plus à l'application du nouvel effort fiscal ; en 2024 la loi de finances fait passer la fraction de correction de l'effort fiscal des communes de 90 % au lieu des 80 % prévus initialement. Le potentiel financier réformé a commencé à s'appliquer en 2023 avec l'introduction d'une « fraction de correction » : 90 % en 2023, 80 % en 2024, etc puis pris en compte intégrale des nouveaux indicateurs en 2028.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

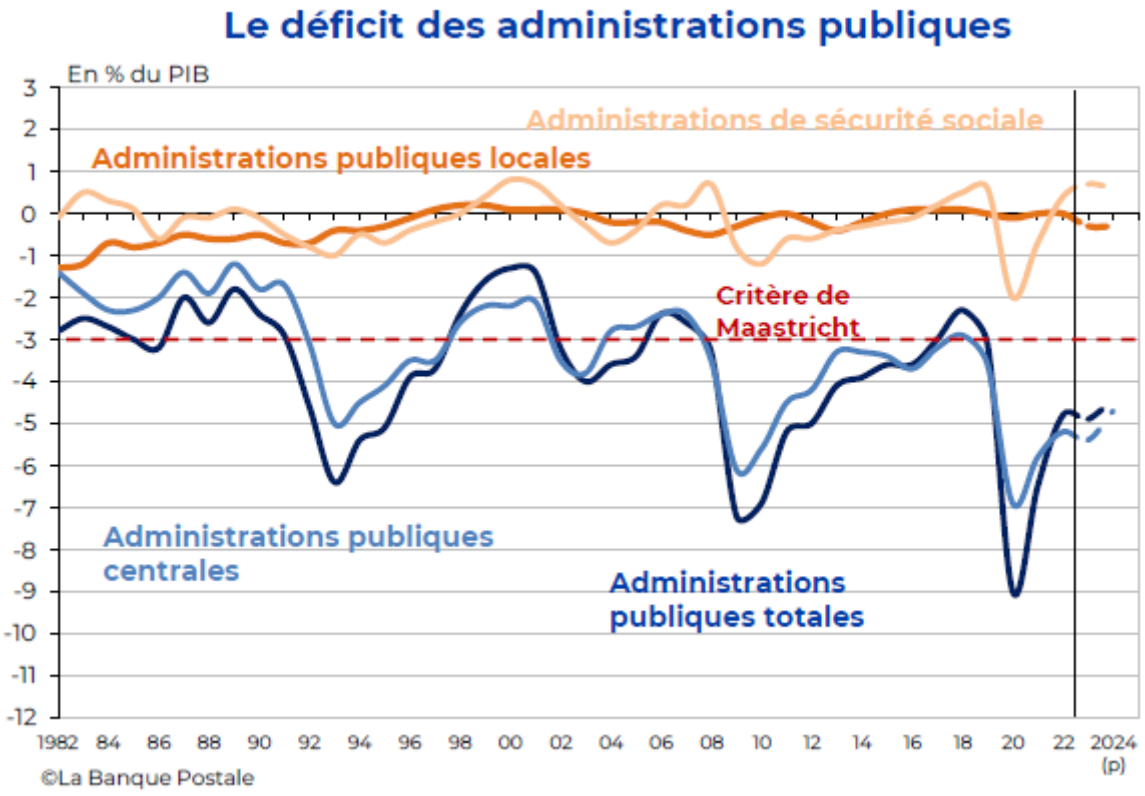
- Mise en place et approfondissement du budget vert

F. La loi de finances 2025 votée en février 2025

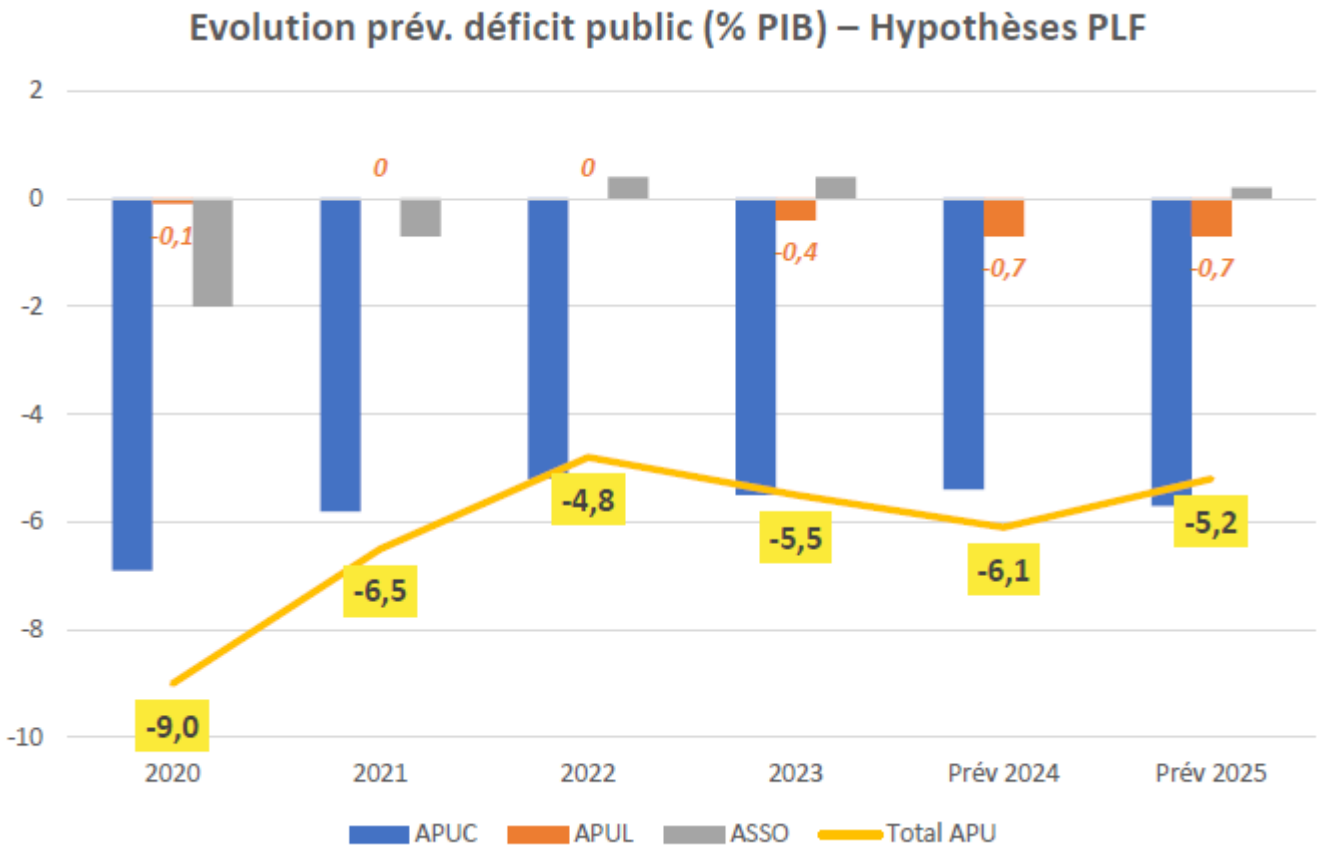
L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu.
Un effort budgétaire de 2.2 milliards d'€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Milliards envisagés par le gouvernent à l'automne).
La loi de finances confirme la suppression progressive de la CVAE à 2030.
Dotations de fonctionnement :
DGF : + 150 millions
DSR : + 150 millions
DSU : + 140 millions
DCRTP : -202 millions
Variables d'ajustement : - 487 millions

Dotations d'investissement :
DSIL : -145 millions
Maintien de l'enveloppe DETR à 1046 millions
Fonds vert : 1.15 milliards (2.5 milliards initialement)
Le Dilico remplace le fonds de réserve du budget Barnier ; il aura pour objectif de faire contribuer au redressement des comptes publics des « collectivités contributrices ».

G. Les dettes publiques :



Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE



Source CNFPT

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. Après un niveau historiquement haut de 9% du PIB en 2020, le **déficit public** redescendait à 5% du PIB en 2023. Cette amélioration du déficit public s'expliquait par la fin des mesures liées à la crise COVID-19 et le rebond économique, même si le Gouvernement consacre une partie de la ressource financière au maintien du pouvoir d'achat (bouclier tarifaire) et de la compétitivité des entreprises (suppression de la CVAE).

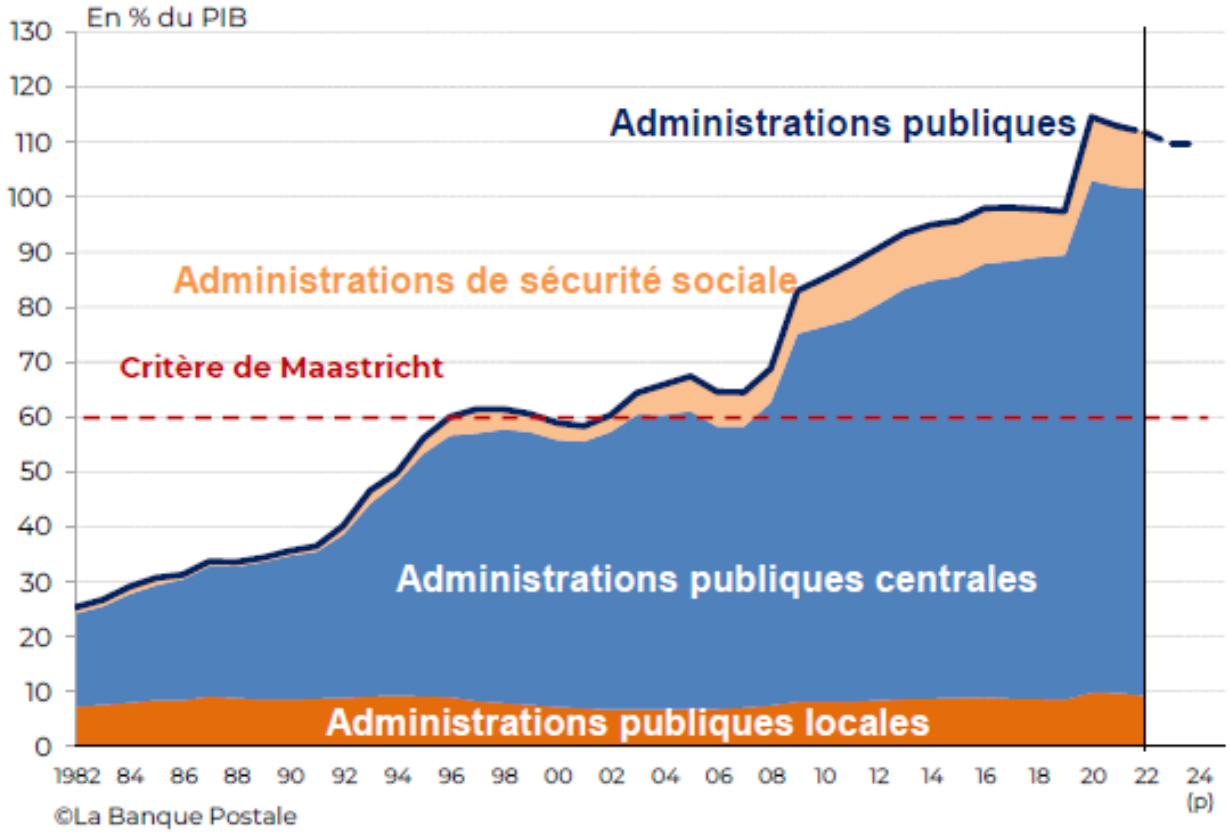
En février 2024 il est fait le constat d'une forte baisse des rentrées fiscales (à la suite d'hypothèses trop optimistes) et d'un dynamisme plus fort que prévu des dépenses.

L'objectif de la LFFP 2023-2027 était de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027. Mais cet objectif est rendu caduc par la dégradation actée des finances publiques.

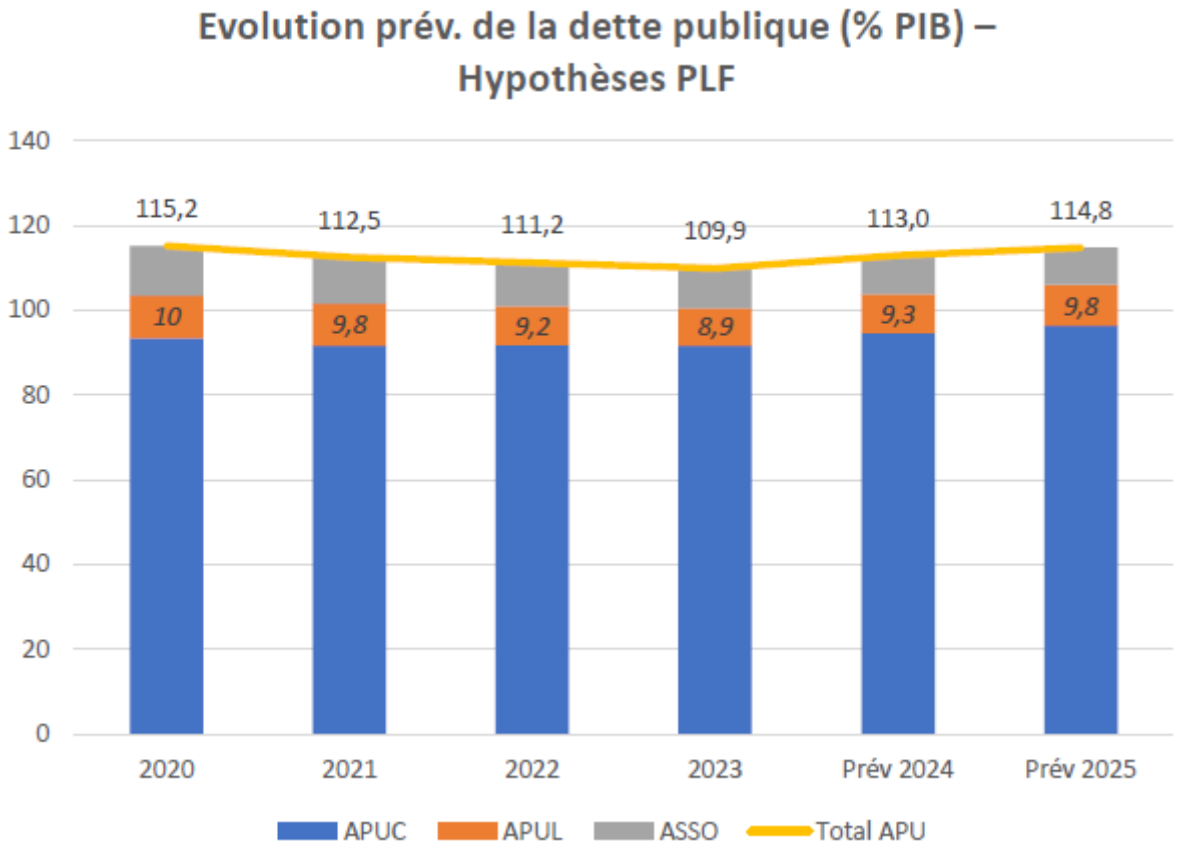
En octobre 2024 la publication du Plan budgétaire et structurel 2025-2029 table sur un déficit cible pour 2024 à -6.1 % et une perspective de retour sous les 3% en 2029.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

La dette des administrations publiques



Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE



Source CNFPT

Le montant de la dette s'élève à près de 3303 milliards d'€ en 2024. En 2023, le **ratio d'endettement** diminuait pour atteindre 109.7 % du PIB soit une diminution de 2 points de PIB par rapport à 2022.
En 2024 la dette publique dévisse par rapport à la trajectoire initiale et atteint une proportion du PIB proche de la dette à l'issue de l'année 2020. Selon l'agence Moody's l'endettement de l'Etat devrait représenter 120 % du PIB en 2027.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

2. Evolution de la situation financière de la collectivité

Analyse financière retrospective

	2021	2022	2023	2024
Total recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	6 359 491	6 797 274	7 454 660	7 698 372
	4%	7%	10%	3%
Dont produits des contributions directes	3 813 783	4 015 618	4 370 419	4 532 091
Dont dotations et participations	1 514 729	1 549 483	1 893 502	1 641 200
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 489 622	6 164 175	6 515 306	6 873 805
	4%	12%	6%	6%
Dont charges à caractère général	1 345 003	1 531 555	1 595 029	1 678 475
Dont charges de personnel	3 213 188	3 593 341	3 859 287	3 937 487
Total recettes réelles d'investissement (sans chap 16 sauf 166)	1 244 907	886 699	1 171 787	982 510
Subventions percues	554 582	309 660	574 060	256 450
FCTVA	438 127	140 630	5 497	418 934
Taxes d'aménagement	223 751	366 356	559 791	307 127
Total dépenses réelles d'investissement (sans ch.16)	1 373 423	2 965 758	1 107 527	1 166 364
Epargne de gestion	932 569	697 745	996 112	878 949
Epargne brute	871 539	633 099	939 355	824 568
Epargne nette	- 63 463	167 563	483 544	372 158
Capital Restant dû cumulé au 31/12	4 409 269	3 942 732	3 487 921	3 582 386
Ratio de désendettement	5,06	6,23	3,71	4,34
Résultat de l'exercice	1 371 179	- 1 772 881	547 804	794 303
Fonds de roulement	2 519 674	746 793	1 294 597	2 088 901

Le CFU 2024 est « impacté » à plusieurs titres :

- Intégration des résultats du service de l'eau suite à son transfert à Réseau 31 le 1 avril 2024
- Intégration des résultats de la Régie des transports suite au transfert d'activité à la RRT 31.
- Versement de l'indemnité d'assurance de la halle suite à l'incendie

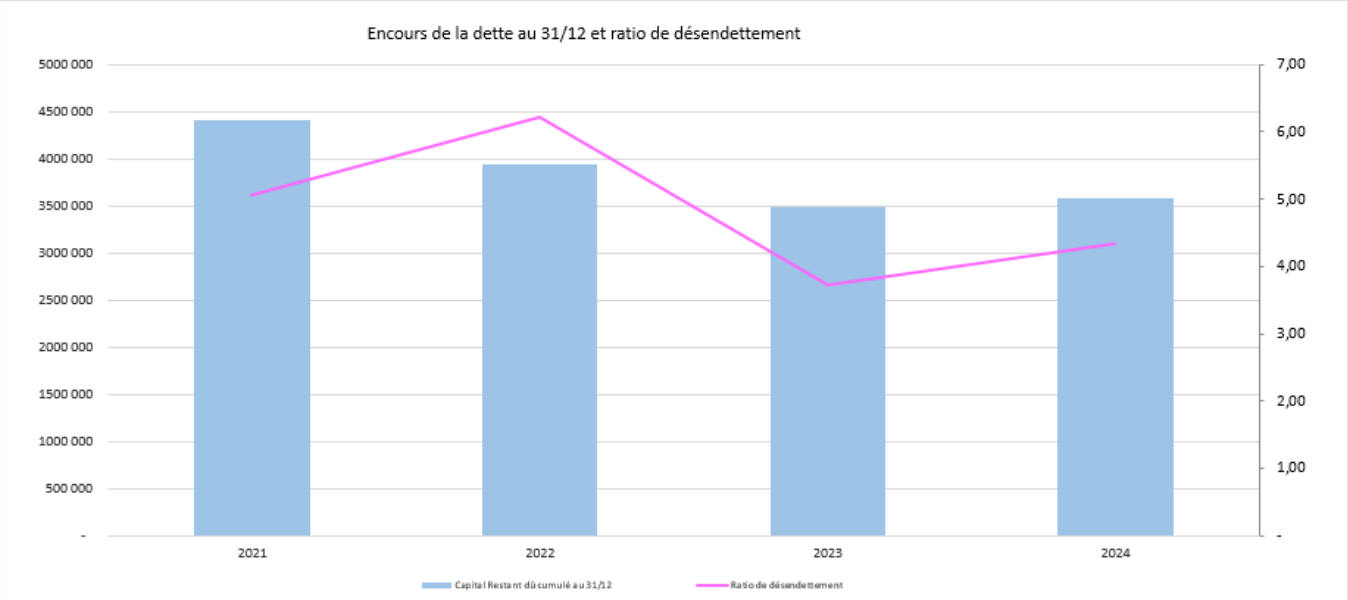
L'épargne de gestion dégagée (recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) diminue sur l'exercice et atteint 878 949 €.

Une fois, le capital et les intérêts de la dette déduits, l'épargne nette est positive, elle s'élève à 372 158 €.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

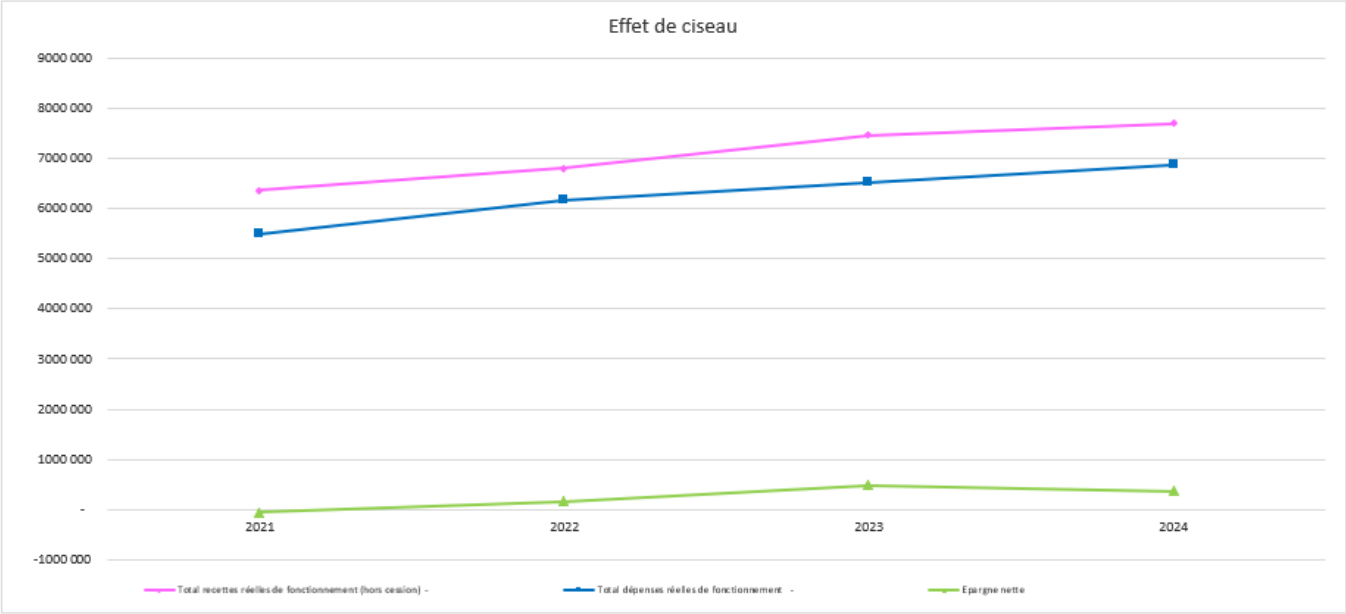
La capacité de désendettement de la collectivité est de 4.34, cela signifie que si la collectivité consacrait toute son épargne brute (Epargne de gestion – intérêts de la dette) à rembourser sa dette, un peu plus de 4 ans serait nécessaire.

Le fonds de roulement (somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté de fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé) s'élève à 2 088 901 €.



En 2021, les recettes de fonctionnement hors cession ont augmenté de 4 % (repas cantine, taxe additionnelle aux droits de mutation, DSR, bail emphytéotique de Bourjaguet, ...). En 2022, la commune enregistre une augmentation des recettes de fonctionnement (hors cessions) de 7% (nouveaux baux emphytéotiques de Saint-Michel). En 2023 la commune enregistre une forte augmentation des recettes de fonctionnement, qui s'explique notamment par l'augmentation de la fiscalité (+7.1 % sur les bases et +2 points sur les taux), par la perception du filet de sécurité.
En 2024, la commune enregistre une hausse de 15 % des recettes réelles de fonctionnement due à la vente des bus suite à la liquidation de la Régie des Transports de Carbonne et au remboursement du sinistre de l'incendie de la Halle aux jardiniers.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE



Les dépenses augmentent moins rapidement (6 %) que les recettes de fonctionnement (10%) en 2022. La commune a travaillé sur la maîtrise ou la baisse des dépenses : extinction de l'éclairage public, baisse de 10 % des subventions aux associations et des indemnités des élus…

En 2024, les dépenses augmentent de 6% : la commune a maitrisé l'achat de ses denrées alimentaires pour les restaurations scolaires et ses dépenses d'électricité. Par ailleurs les dépenses de personnel n'ont pas atteint le budget prévu à cause des difficultés de recrutement.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

A. Les recettes

1. Impôts et taxes

a) Fiscalité locale

La fiscalité locale se compose principalement des contributions directes.

- Les contributions directes :

L'évolution des bases d'imposition notifiées depuis 2021 est la suivante :

BASE D'IMPOSITION NOTIFIEES	2021	2022	2023	2024
TAXE D'HABITATION	295 636	290 287	405 895	367 449
TH sur les logements vacants	127 324	131 341	139 181	182 791
FONCIER BATI	6 044 397	6 328 268	6 849 896	7 175 355
FONCIER NON BATI	73 829	76 328	86 554	88 816
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	1 367 413	1 519 370	1 643 342	1 771 750
TOTAL	**7 908 599**	**8 345 594**	**9 124 868**	**9 586 161**
	-45,27%	5,53%	9,34%	5,06%

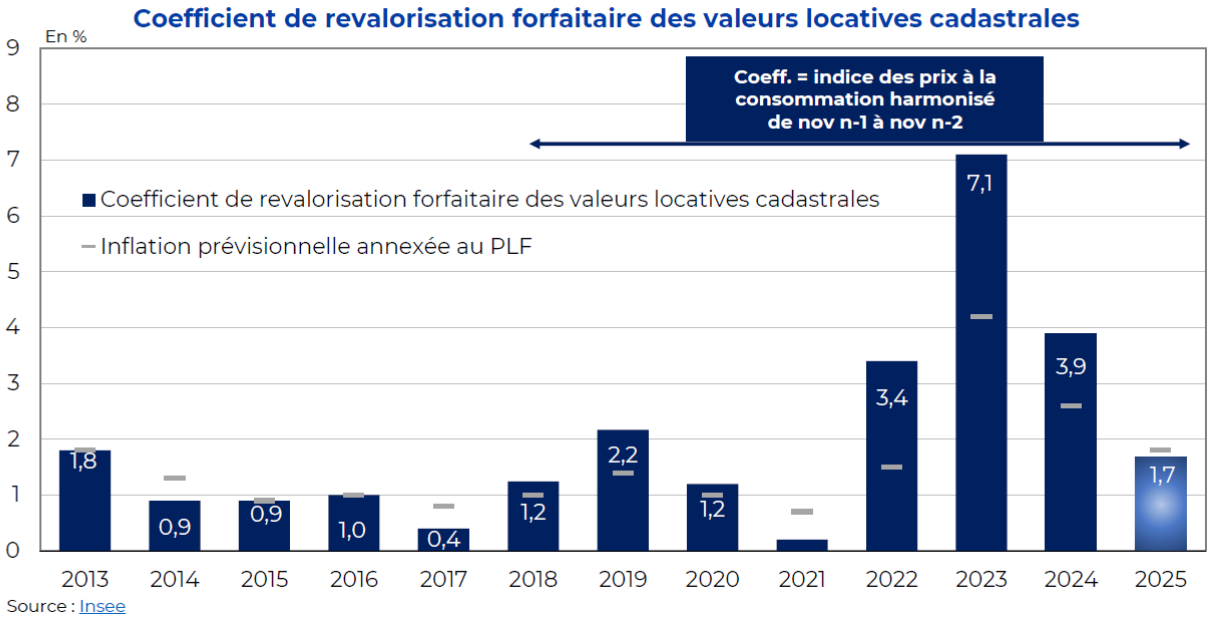
BASE D'IMPOSITION	Prévisions 2025
TH Résidences secondaires	367 449
TH logements vacants	182 791
FONCIER BATI	7 316 686
FONCIER NON BATI	88 816
CFE	1 842 620
TOTAL	**9 798 362**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022 est de **3.4%** (pour rappel 0.2% en 2021). En 2023, pour les propriétés bâties et non bâties, qui n'entrent pas dans le champ d'application des locaux professionnels, le coefficient de revalorisation est de 7.1 %. En 2024, le coefficient de revalorisation est de 3.9 %.

En 2025, le coefficient de revalorisation est de 1.7 %. De plus il est projeté une augmentation de 1 % sur les bases de TFPB et de 4% sur celles de la CFE au vue de la dynamique du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

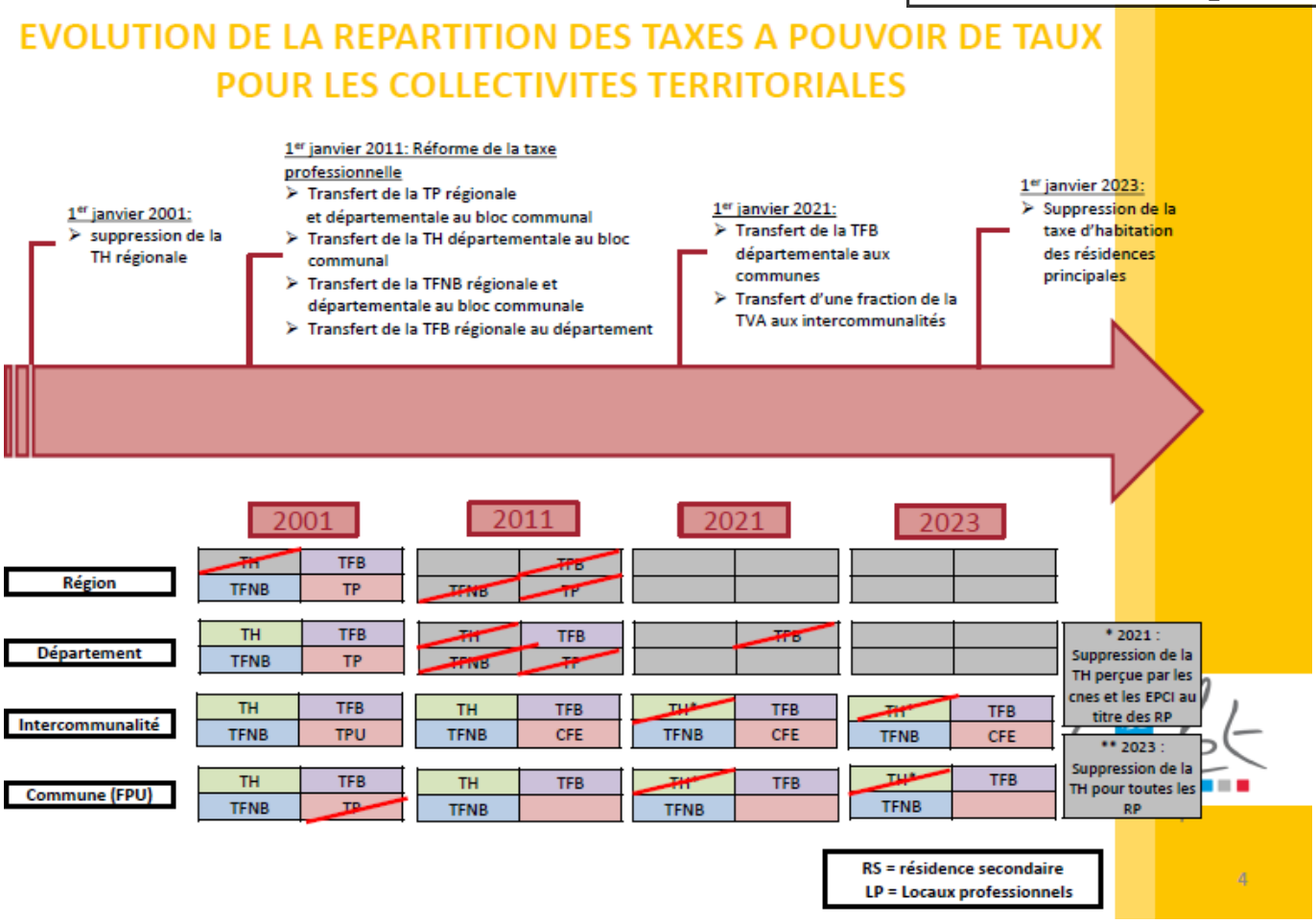
Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Les taux d'imposition communaux ont été les suivants depuis 2021 :

Taux d'imposition	2021	2022	2023	2024	Propositions 2025
Taxe habitation	Gel du taux sur résidences secondaires et les logements vacants	Gel du taux sur résidences secondaires et les logements vacants	16,53%	16,61%	17,11%
Foncier Bati	39,67% (taux communal 2020 + taux départemental 2020)	39,67%	41,67%	41,88%	42,38%
Foncier non Bâti	86,23%	86,23%	88,23%	88,67%	89,17%
Cotisation Foncière des Entreprises	29,31%	29,31%	30,77%	30,92%	31,42%

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE



Le produit des impôts locaux revenant à la commune a été de :

CONTRIBUTIONS DIRECTES EN € (y compris rôles complémentaires)	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
TAXE D'HABITATION	46 563	45 720	67 094	61 043	62 880
Taxe d'habitation sur logements vacants (THLV)	20 054	20 686	23 007	30 362	31 276
FONCIER BATI (1)	2 102 566	2 198 067	2 516 037	2 651 860	2 723 769
FONCIER NON BATI	63 663	65 818	76 367	78 754	79 198
TAFNB (2)	12 411	13 012	18 092	18 272	18 272
CFE	414 359	457 003	505 657	550 743	578 951
CVAE (3)	186 272	175 441			
TASCOM (4)	167 345	180 829	182 860	219 373	219 400
IFER (5)	61 076	62 987	79 705	74 159	74 000
TOTAL	3 074 309	3 219 563	3 468 819	3 684 566	3 787 746
Evolution annuelle	-2,15%	4,72%	7,74%	6,22%	2,80%

(1) FONCIER BATI : l'effet du coefficient correcteur vient en déduction du produit. Il est de :
- 294 764 € en 2021,
- 308 557 € en 2022
- 335 477 € en 2023.
- 351 569 € en 2024

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

(2) TAFNB : Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : Il s'agit d'un transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des régions et des départements vers les communes et les EPCI. Le taux de cette taxe déterminé pour l'imposition en 2011 est figé par la suite ; seules les bases évoluent.

(3) CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :

L'article 55 de la loi de finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE. Pour les entreprises, la contribution sera diminuée de moitié en 2023 et perçue par l'Etat puis supprimée en 2024. Pour les collectivités, la ressource est supprimée dès 2023 et compensée par l'affectation d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

(4) TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales : Cette taxe est perçue au profit des communes depuis le 1er janvier 2011. Elle est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400 m² de surface de vente et son tarif varie en fonction du chiffre d'affaires. Elle ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 €.
En 2022, la commune a approuvé la revalorisation du coefficient multiplicateur à 1.15 appliqué au montant de la taxe.
Pour 2024, la commune a réévalué le coefficient multiplicateur à 1.2 appliqué au montant de la taxe.

(5) IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : Certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la Taxe professionnelle. En conséquence l'IFER a été instauré.

Carbonne est concerné par 5 IFER : celle sur les centrales hydrauliques, celle sur les transformateurs, celle sur les antennes relais de téléphonie mobile et celle sur les installations d'acheminement et de stockage de gaz naturel, la production d'électricité photovoltaïques.

- Autres impôts de la fiscalité locale

	2021	2022	2023	2024
DMTO (6)	311 478	291 210	215 734	162 551
Droits de places	11 174	22 409	20 852	22 219
TLPE (7)	11 000	17 890	58	27 508
TOTAL	333 653	331 510	236 644	212 278
Evolution annuelle	44,68%	-0,64%	-28,62%	-10,30%

(6) DMTO : droits de mutation à titre onéreux
En 2024, le repli des DMTO se poursuit en 2024 à la suite de la crise immobilière de 2023.

(7) TLPE : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

b) Autres impôts et taxes

	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
FNGIR (8)	372 982	372 982	372 982	372 982	372 982
FPIC (9)	20 034	20 619	19 371	18 011	18 000
FRACTION TVA (10)	-	-	197 837	196 933	197 000
AUTRES IMPOTS (11)	20 034	28 739	29 729	2 622	2 000
TOTAL	**415 071**	**424 362**	**621 942**	**590 548**	**589 982**
Evolution	0,1%	2,2%	46,6%	39,2%	-0,1%

(8) FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle de Ressources : L'objectif de ce fonds est de réaliser l'équilibre des recettes fiscales avant et après réforme pour chaque collectivité en prélevant les « gains » des collectivités « gagnantes » pour les reverser aux collectivités « perdantes ».

(9) FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : Mis en place en 2012, il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées. C'est la 1ère fois que les intercommunalités étaient désignées comme l'échelon de référence d'un mécanisme de solidarité. A partir de 2017, le FPIC est amputé du coût du transfert de la compétence Promotion touristique à la CDC du Volvestre. En 2019, le FPIC compense les transferts du tourisme, de la GEMAPI et des opérations Façades et vitrines commerciales.
Pour 2020 le FPIC reste à 1Md€.

(10) FRACTION DE TVA – Fraction compensatoire de la CVAE : La compensation aux communes et EPCI percevant de la CVAE, de la perte de recettes induite par la réforme de la suppression de la CVAE sera une affectation d'une fraction de TVA.

(11) AUTRES IMPOTS : la commune enregistre les taxes sur terrains rendus constructibles.

2. Les dotations et participations

a) Dotations Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.
Cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004-2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Les autres composantes de la DGF sont :

- la Dotation de la Solidarité Rurale

Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

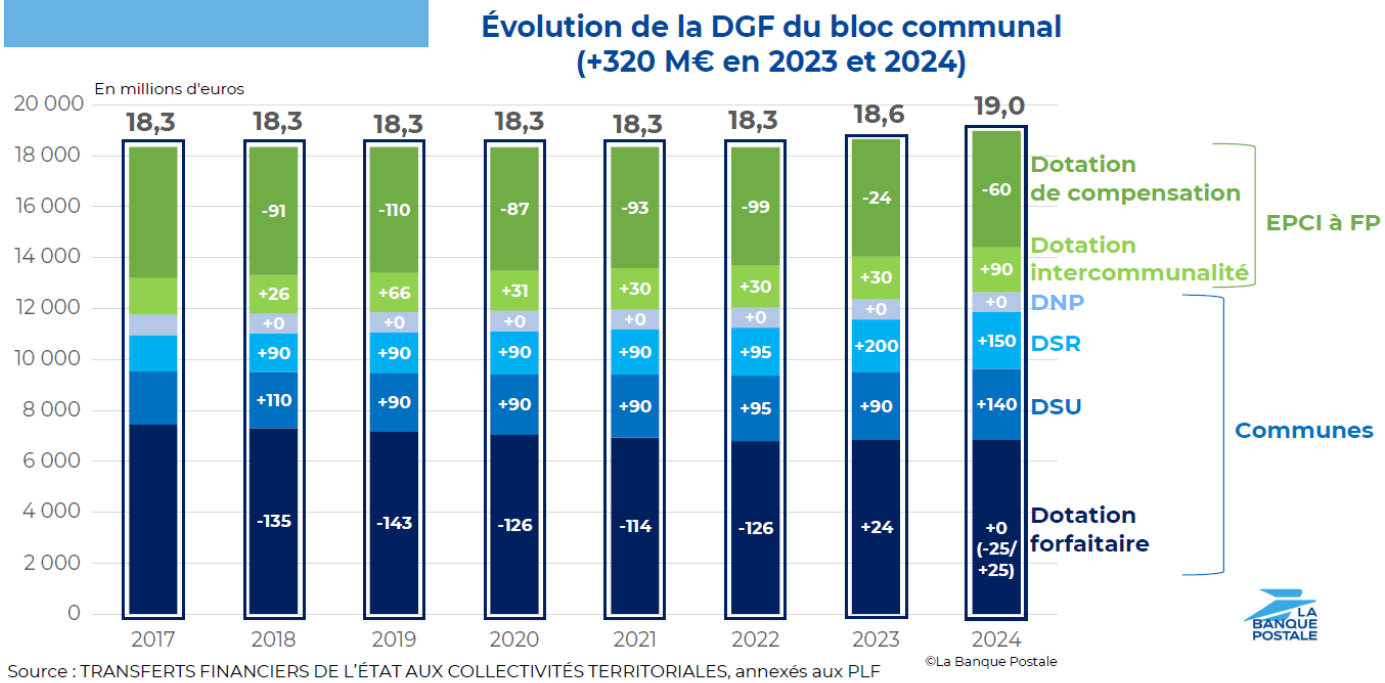
- la Dotation Nationale de Péréquation

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

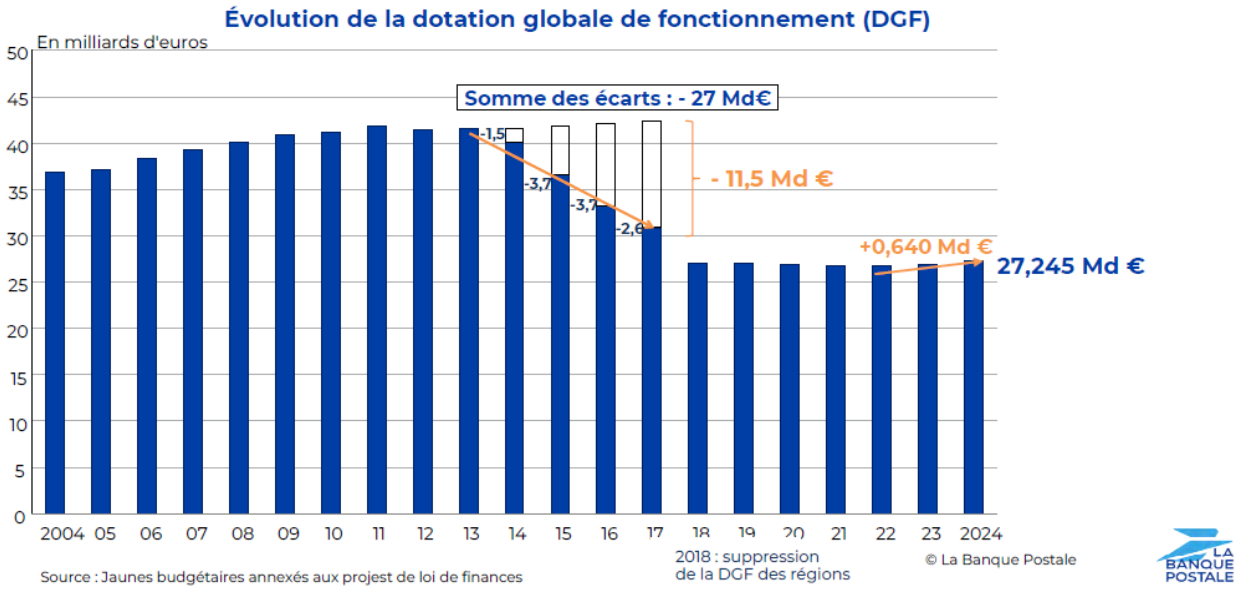
Le montant versé aux communes s'est ainsi élevé à 12,02 milliards d'euros (Md€) en 2022, soit un montant moyen de 165 € par habitant.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Évolution des dotations



Source : TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, annexés aux PLF



Source : Jaunes budgétaires annexés aux projest de loi de finances

Evolution de la population communale

	Population légale au 01/01/2021	Population légale au 01/01/2022	Population légale au 01/01/2023	Population légale au 01/01/2024	Population légale au 01/01/2025
Population totale	5 862	5 902	5 954	5 852	5 769
Population municipale	5 752	5 791	5 841	5 737	5 650
Evolution	0,70%	0,67%	0,86%	-1,81%	-1,54%

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Depuis 2020, la dotation globale de fonctionnement encaissée par la commune a été :

Années	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dotation forfaitaire en €	440 362	439 322	444 156	305 198	305 198
Dotation de compensation				128 929	128 000
DSR	393 485	411 633	459 307	487 449	487 000
DNP	77 711	73 760	78 980	73 465	73 400
Total	**911 558**	**924 715**	**982 443**	**995 041**	**993 598**
Evolution	2,0%	1,4%	6,2%	1,3%	-0,1%

L'article 240 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 porte une nouvelle réforme concernant l'attribution de la part Compensation Part Salaires (CPS). Afin de simplifier et d'accroître la lisibilité du calcul de la dotation, l'intégralité des montants de part CPS encore compris dans la dotation forfaitaire des communes a été transférée à l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance quel que soit son régime fiscal. Néanmoins, pour les communes membres d'EPCI à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle de zone, ce transfert fait l'objet d'une compensation.
La baisse de population enregistrée au 01/01/2024 entraine une baisse de la Dotation forfaitaire cumulée à la dotation de compensation.
La DSR reste toujours dynamique.

b) Participations

Années	2022	2023	2024	Prévision 2025
Contrats aidés (12)	44 782	8 297	5 375	6 720
Tarification sociale (13)	6 474	5 436	8 142	-
Fruits et Lait à l'école	6 624	9 511	9 066	10 570
Contrat Enfance Jeunesse/CTG (15)	59 839	59 985	39 653	56 000
DCRTP (14)	190 578	190 578	188 183	188 000
Allocation compensatrice - CFE	107 934	126 820	128 542	128 000
Allocation compensatrice - TFB	154 593	178 244	186 697	178 300
Allocation compensatrice - TFNB	6 578	6 546	6 469	6 600
Aménités rurales			14 604	
Dotation pour titres sécurisés	14 630	15 500	14 005	15 500
Fonds d'amorçage	26 550	25 650	26 750	-
Dotation filet de sécurité	-	280 508	-	-
Total	**618 582**	**907 075**	**627 485**	**589 690**
Evolution	7,63%	46,64%	-30,82%	-6,02%

(12) Contrats aidés :
En 2023, la participation des contrats aidés a été stoppée.

(13) Tarification sociale : Aide de l'Etat pour les communes proposant un tarif cantine (selon les revenus des familles) inférieur ou égal à 1 €. Cette aide s'élève à 3 € par repas.
Le contrat de 3 ans est arrivé à échéance en juin 2024. Aussi une nouvelle convention est nécessaire pour bénéficier de la tarification sociale. Les modalités d'attribution ont été

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

modifiées et sont basées sur le quotient familial. Cependant le dispositif des tarifs dégressifs de la commune n'est pas calculé en fonction du quotient familial des familles, elle ne peut donc plus prétendre au dispositif de la tarification sociale en 2025.

(14) DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : Il s'agit d'une dotation de compensation de la taxe professionnelle versée par catégorie de collectivités dont les nouvelles recettes ne couvrent pas la perte de taxe professionnelle. Cette dotation est calculée à partir de la différence entre les recettes effectives 2010 avant réforme et les recettes « fictives » 2010 après réforme.
En 2020, l'enveloppe de DCRTP attribuée au bloc communal a baissé de 0.86 %.

(15) CTG Convention Territorial Globale : avec la signature de la CTG les financements seront versés à compter de 2025 à la structure gestionnaire (soit à la MJC).
Pour 2024, le financement de la CAF du chargé de coopération n'a pas été versé et sera comptabilisé sur 2025. Compte tenu de la situation de la MJC, le bonus territoire sera conservé la MJC.

3. Les subventions (recettes d'investissement)

Financeurs	2021	2022	2023	2024
Conseil Départemental	3 353	152 515	305 104	2 418
Etat	496 086	114 345	234 135	31 339
Autres (CAF, ...)	38 093	45 981	31 700	12 693
Conseil Régional	23 950		3 120	210 000
Europe		19 702		
Total en €	**561 482**	**332 542**	**574 060**	**256 450**

En 2021, le Conseil Départemental a versé le solde de subvention pour l'effacement des réseaux télécom de l'Avenue de la Gare. Le Conseil Régional a également soldé les financements relatifs à la rénovation thermique du complexe Cassagne et à la chaufferie bois du CSC. La commune bénéficie de l'aide à la relance des constructions durables. L'Etat liquide des avances de subvention pour l'extension des cuisines, l'espace de convivialité et le déploiement du Wifi. Il solde la rénovation thermique du CSC et l'ADAP. La commune perçoit le TEPCV pour les travaux de rénovation énergétique du CSC, de la Mairie et d'un bâtiment communal (pavillon cité Pierre Marty). Le CNC a converti en subvention une part de l'avance accordée dans le cadre de la numérisation du cinéma. Enfin, la commune bénéficie des primes CEE pour le soufflage de laine de verre dans plusieurs bâtiments communaux.

En 2022, l'Etat a subventionné l'équipement informatique des écoles élémentaires dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), les capteurs CO2, mais aussi l'équipement de gilet pare-balle et de caméra piéton des policiers municipaux ; par ailleurs, il a financé les travaux de déploiement du WIFI public, d'extension de la vidéoprotection et la création d'un espace de convivialité au complexe Abbal. Le conseil départemental a versé un acompte de subvention pour l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, il a également financé l'espace de convivialité au complexe

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Abbal. Dans le cadre de travaux réalisés sur voirie départementale, le Conseil départemental a financé le Piétonnier Route de Longages pour 22 882 €. La commune a perçu des fonds européens (FEADER) pour l'installation d'un terrain multisport au complexe du Bois de Castres. La création de la régie maraichère est financée par le Projet Alimentaire Territorial.

En 2023, l'Etat a subventionné l'équipement informatique des écoles élémentaires dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, la vidéoprotection, l'installation de bornes de recharges électriques à la gendarmerie et la réfection du sol du parvis de l'Eglise. Le Conseil Départemental a financé la remise en état des voies, chemin de la digue et sentiers de randonnée suit aux intempéries, mais aussi l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, la ralentisseur Avenue de Toulouse et le piétonnier route du Lançon. Le Conseil Régional et l'agence de l'eau Adour Garonne ont versé une subvention relative à l'étude de réutilisation des eaux non conventionnelles. La FFF a financé les travaux de création d'un espace de convivialité.

En 2024, L'Etat a versé des subventions pour les travaux du sol de l'aire de jeux du Claous, pour l'étude de restructuration de l'Eglise, ainsi que la réfection du sol du parvis de l'Eglise, financée également par le Conseil Départemental. Le Conseil régional a financé les travaux de la réhabilitation des cuisines collectives.

BALANCE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2021	2022	2023	2024
Dotations fonds et réserves	661 878	506 985	565 288	726 060
Excédent de fonctionnement	364 119	516 255	464 057	458 451
Excédent d'investissement	484 376	1 653 419	82 737	436 148
Excédent d'investissement AEP				389 106
Excédent d'investissement RTC				629 013
Subventions d'investissement	554 582	309 661	574 060	256 450
Emprunts et dettes assimilées	1 500 000	-	-	354 000
Immobilisations incorporelles	15 001	-	-	-
Immobilisations corporelles	6 547	-	-	-
Immobilisations en cours		6 100		
Avances et acomptes	-	41 073	-	-
Autres immo financières	-	-	-	-
Opérations sur compte de tiers	6 900	22 882	32 440	-
TOTAL RECETTES REELLES	3 593 402	3 056 374	1 718 582	3 249 227
040 - Amortissements	441 728	432 382	495 948	509 320
040 - Opérations de cession d'ac	64 828	138 773		252 000
040-Etalement charges COVID	6 958	6 958	6 958	6 958
041 - Opérations à l'intérieur de la section d'investissement (réforme M14)	50 795	704 238	78 804	190 129
TOTAL RECETTES D'ORDRE	564 308	1 282 351	581 710	958 406
TOTAL GENERAL EN €	4 157 711	4 338 725	2 300 292	4 207 633

Le chapitre « Dotations, fonds et réserves » est composé du FCTVA et de la taxe d'aménagement ; ainsi en fonction respectivement de l'importance des investissements réalisés 2 ans auparavant et des autorisations d'urbanisme délivrées sur Carbonne, ce chapitre peut varier sensiblement.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

En 2021, la commune a perçu des régularisations de FCTVA de 2019 et 2020 ainsi que celui de l'année 2021. Les taxes d'aménagement perçues par la collectivité ont augmenté de 63% en 2022 et de 35 % en 2023, en revanche elles diminuent de 45% en 2024, cela s'explique par la baisse des demandes d'autorisation d'urbanisme.
La commune a perçu en 2024 le montant de FCTVA important liés principalement aux travaux des cuisines collectives des écoles et de la mise en place de la vidéoprotection.

En ce qui concerne le chapitre « Emprunts et dettes assimilées », il s'agit des emprunts réalisés pour le financement des principaux investissements.
En 2021, un emprunt est contracté pour le financement des investissements à hauteur de 1 500 000 €.
En 2024, un emprunt de 354 000 a été contracté sur 10 ans pour financer l'acquisition des terrains à Millet.

Les subventions sur travaux réalisés sur voie départementale sont versées dans le chapitre « Opérations pour compte de tiers ».*Cf. A3 pour commentaires.*

En 2020, dans le contexte Covid, la circulaire ministérielle du 24 août 2020 prévoit la possibilité de lisser sur une période maximale de 5 ans les dépenses exceptionnelles liées à la gestion sanitaire de la crise du Covid 19. Ce dispositif a été prolongé pour les dépenses du 1er semestre 2021.

4. Produits des services (recettes de fonctionnement)

		2021	2022	2023	2024
701	Ventes de produits finis	87	93	73	680
703	Utilisation du domaine	152 452	154 087	168 602	164 209
706	Prestations de services	230 903	301 263	349 747	398 159
708	Autres produits	41 524	55 065	95 454	70 635
TOTAL en €		**424 966**	**510 508**	**613 876**	**633 682**

Comptes 701 : Le compte 7018 enregistre les produits de la vente des disques de stationnement.
Depuis 2024, la commune vend également les affiches de la ville.

Comptes 703 : Ces comptes enregistrent les recettes liées au contrat de fortage, aux concessions du cimetière et aux redevances d'occupation du domaine public.
En 2021, une légère augmentation des recettes d'utilisation du domaine est observée, elle est due à l'augmentation des concessions au cimetière. En 2022, une augmentation des recettes relatives au contrat de fortage est enregistrée à la suite de la révision de l'indice GRA. La redevance de remblaiement des gravières n'est plus perçue. La vente des concessions dans les cimetières diminue pour revenir au niveau de 2020. En 2023, l'augmentation des produits s'explique par une forte augmentation des indices GRA et TP01.
En revanche ces indices baissent en 2024.

Comptes 706 : Le compte 706 voit la majorité de ses recettes provenir de la vente des repas à la cantine.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

On enregistre également dans ces comptes, les recettes liées aux régies de recettes de la médiathèque et de la piscine (droit d'entrée) ainsi que les frais de scolarité.
En 2021, les recettes de prestations de services augmentent par rapport à 2020, car il n'y a pas eu de fermeture d'écoles liée au COVID, de plus la fréquentation de la médiathèque est revenue au niveau d'avant la crise, cependant un impact est encore à déplorer sur les recettes des entrées à la piscine. En 2022, la commune a enregistré une augmentation importante des recettes de la piscine qui s'explique par une forte fréquentation de la piscine en raison des conditions météorologiques caniculaires. Par ailleurs, la commune enregistre une augmentation des recettes de la vente des repas périscolaires, en effet les repas préparés pour le centre de Loisirs sans Hébergement par les agents communaux aux cuisines des groupes scolaires pendant les vacances scolaires sont refacturés à la MJC. En 2023, les recettes des redevances périscolaires enregistrent une forte augmentation liée à l'impact sur une année pleine des ventes de repas à la MJC. Les redevances piscine sont en léger recul par rapport à 2022 en raison du déclenchement d'alerte rouge canicule.
En 2024, la commune enregistre une hausse des repas facturés à la MJC pour le centre de loisirs. Par ailleurs, 40 540 € représentent des facturations liées à la Régie des transports de Carbonne.

Compte 708 : La refacturation des frais de chauffage à La Poste et d'entretien de la Trésorerie, les frais de gestion du bâtiment de la DDT, la convention de mise à disposition de services avec la CDC (épareuse) et la vente de boissons à la piscine composent principalement le compte 708.
Ces recettes diminuent en 2021 car la mise à disposition des locaux au CCAS est désormais gratuite. De plus, une faible variation est liée aux conditions météorologiques qui influent sur les recettes à la piscine.
En 2022, la commune enregistre une recette supplémentaire de 6160 € liée à l'épareuse.
En 2023, à la suite du travail engagé avec la Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP et le Service de Gestion Comptable de Carbonne relatif à la qualité des comptes, de nouvelles recettes s'enregistrent dans ce compte, comme les heures des chauffeurs effectuées pour la régie des transports, les frais administratifs du service de l'eau ...
En 2024, les recettes diminuent car la commune ne facture plus les heures chauffeurs mis à la disposition de la Régie des transports de Carbonne depuis le 1/08/2024 en raison du transfert d'activité à la Régie Régionale des Transports 31. Par ailleurs, la compétence d'Alimentation en Eau Potable étant transférée à Réseau 31 depuis le 01/04/2024, les frais administratifs n'ont pas été enregistrés.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

BALANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2021	2022	2023	2024
Atténuation de charges	251 774	292 832	164 854	200 323
Produits des services	424 966	510 508	613 876	633 682
Impôts et taxes	3 813 783	4 015 618	4 370 419	4 532 091
Dotations et participations	1 514 729	1 549 483	1 893 502	1 641 200
Autres produits de gestion courante	286 891	347 390	398 873	617 759
Produits Financiers	21	23	37	58
Produits exceptionnels	132 154	220 035	12 357	254 797
Reprises sur amortissements			742	70 462
TOTAL RECETTES REELLES	**6 424 319**	**6 935 889**	**7 454 660**	**7 950 372**
% d'évolution sans recettes exceptionnelles	**2,6%**	**6,7%**	**10,8%**	**3,4%**
042 Travaux en régie	88 058	72 901	139 974	146 763
042 Reprise subvention	50 167	47 398	82 028	95 167
042- Transfert charges COVID	6 846	-	-	-
042 Ecritures cession actif	-	158		
043 Ecritures a l'intérieur de la section				
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**145 071**	**120 456**	**222 002**	**241 930**
002 - Résultat de fonctionnement reporté de N-1	**300 000**	**350 000**	**200 000**	**400 000**
002 - Résultat de fonctionnement reporté AEP				**102 811**
002 - Résultat de fonctionnement reporté RTC				**- 357 168**
TOTAL GENERAL EN €	**6 869 390**	**7 406 345**	**7 876 662**	**8 337 945**

Les lignes 2 à 4 de ce tableau ont été commentées plus haut.

Les « Atténuations de charges » enregistrent jusqu'en 2022 les remboursements maladie, la mise à disposition de chauffeurs à la Régie des Transports, les frais administratifs, remboursement du service commun de la commande publique, la part salariale des chèques déjeuners.
A partir de 2023, à la suite du travail effectué avec le Conseil aux Décideurs Locaux relatif à la qualité des comptes de la collectivité, ce chapitre n'enregistre plus la mise à disposition de personnel.

En ce concerne les « Autres produits de gestion courante », la totalité du chapitre est composée du revenu des différents loyers (y compris location du CSC) et des redevances des baux emphytéotiques.
En 2021, la commune a perçu la redevance du bail emphytéotique de Bourjaguet. En 2022, de nouvelles redevances de baux emphytéotiques sont enregistrées concernant le site de Saint-Michel. Ensuite, dans le cadre de l'organisation du Voyage Séniors en partenariat avec ANCV, la commune a encaissé les participations des voyageurs pour les reverser à l'organisme de logement. En 2023, la commune perçoit une nouvelle redevance pour l'implantation du pylône au Centre technique municipal. Elle enregistre des régularisations d'électricité (23600 €). Une subvention du Conseil Départemental a été perçue pour la remise en état du chemin de la digue et des sentiers de randonnées (7365 €). La commune enregistre moins de ventes agorastores en 2023 (-12000 €).
En 2024, la commune, en charge de la liquidation de la Régie des Transports de Carbonne à la suite du transfert d'activité à la Régie Régionale des Transports, enregistre des opérations pour 25 000 €. Le remboursement du sinistre de l'incendie de la Halle aux Jardiniers est enregistré pour 187 325 €.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Les « produits exceptionnels » correspondent jusqu'en 2022 aux ventes de terrains ou de bâtiments réalisées par la commune. A partir de 2023, avec le changement de norme comptable, ce chapitre recense principalement l'annulation de charges sur exercices antérieurs.
En 2021, la commune enregistre la vente d'un terrain chemin de la Dourdouille (63 500€), le déclassement d'un chemin rural (7 700€), ainsi que de nombreuses ventes liées aux matériels vendus aux enchères (7 770€). Des subventions exceptionnelles ont été encaissées pour la relance des bibliothèques et l'acquisition de parois de protection pour les élections.
En 2022, la vente de deux terrains chemin de la Dourdouille est encaissée pour 136 500 €, la commune a perçu de nombreuses recettes liées à la vente aux enchères de matériels notamment le matériel des anciennes cuisines des écoles (27 429 €), la commune a perçu un reversement de 45 289 € à la suite de la dissolution du comité des fêtes.
En 2023, de nombreuses régularisations ont été effectuées sur les factures de gaz et d'électricité.
En 2024, la commune, en charge de la liquidation de la Régie des Transports de Carbonne à la suite du transfert d'activité à la Régie Régionale des Transports, enregistre la vente des bus (252 000 € et 12 000 au 75888).

Concernant les travaux en régie,

En 2021, en l'absence de DST de mai à septembre, la programmation des travaux en régie n'a pu être effectuée de façon à revenir au niveau de 2019. Les travaux réalisés correspondent à l'aménagement des espaces verts (aménagement d'un talus impasse des orpailleurs, giratoire Marraston, giratoire Bois de Bony…), aménagement de la cuisine de la Mairie, création de tables salle du Conseil municipal, aménagement d'un local pour le comité du personnel, aménagement autour d'un puit pour l'irrigation des stades, réhabilitation d'un logement d'urgence, irrigation pour la permaculture…

En 2022, les travaux réalisés en régie correspondent à la réhabilitation du club house du tennis, à l'installation de mobilier urbain (racks à vélo, cendriers…), l'aménagement des espaces verts à Castanet et Zone naturelle de Nougaret, l'aménagement du rond-point Avenue Jean Monnet, la réhabilitation des trottoirs rue du professeur Roques, la mise en conformité des vestiaires du Rugby, installation de la régie maraichère (arrosage et bâtiment), la réhabilitation du boulodrome, fabrication d'abris de touches pour les stades…

En 2023, les travaux en régie effectués sont la réhabilitation du logement d'urgence rue Gambetta, l'amélioration de l'entrée extérieure de la mairie, l'aménagement d'espaces verts (plantations, massifs, giratoire Volvestre), création de trottoirs, l'isolation du bâtiment de la régie maraichère, isolation phonique des bureaux de la mairie, l'aménagement de nouveaux bureaux à l'étage de la mairie, travaux d'amélioration aux écoles, création de buts amovibles, mise en conformité électrique au Centre Technique Municipal et création d'un local de stockage, mise en place arrosage.

En 2024, les services techniques ont réalisé l'aménagement de l'Aire de jeux du Claous, l'aménagement d'espaces verts (plantations, massifs, giratoire Volvestre), la fabrication de tréteaux, la réhabilitation du logement d'urgence et des locaux de la MJC, la transformation du City Parc en aire de jeux multi sports, des trottoirs, le changement de l'éclairage au gymnase et tennis …

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

B. Les dépenses

1. Les dépenses de personnel

	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses de personnel	3 213 188 €	3 593 341 €	3 859 287 €	3 937 487 €	4 138 620 €
Evolution annuelle	**3,4%**	**11,8%**	**7,4%**	**2,0%**	**5,1%**

En 2021 la masse salariale est impactée par le recours à des CDD et des PEC supplémentaires venant en remplacement de congé maladie ou en surcroît d'activités. Cela impacte notamment le budget consacré à l'assurance du personnel, à l'octroi des chèques déjeuners. Il faut également noter la mise en place de la prime précarité.

En 2022, la forte augmentation de la masse salariale s'explique par l'embauche des cuisiniers, l'augmentation du point d'indice, la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C, de nombreux temps partiels thérapeutiques, le remplacement des agents en maladie par des CDD…

En 2023, la rémunération des cuisiniers sur une année pleine, l'impact des augmentations successives du point d'indice, la prime de pouvoir d'achat, l'Allocation de Retour à l'Emploi d'un agent ayant quitté la collectivité, le remplacement des agents en maladie expliquent l'augmentation de la masse salariale.

En 2024, la commune n'a pu remplacer les contractuels à la suite de difficultés de recrutement. Ensuite, plusieurs titulaires ayant quitté la collectivité n'ont pas été remplacés ou a posteriori.

En 2025, le budget prévoit l'augmentation de 3 points de la CNRACL pour 48 900 €, de 1 point de l'URSSAF et le gel du point d'indice. Le budget est également construit en tenant compte des choix de la collectivité de ne pas renouveler les saisonniers et les Contrats à Durée Déterminés, de ne pas remplacer les personnes en maladies (sauf exceptions) et du maintien de l'enveloppe RIFSEEP.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

	2021	2022	2023	2024
Chapitre 12	3 213 188 €	3 593 641 €	3 859 287 €	3 937 487 €
% évolution	3,39%	11,84%	7,39%	2,03%
Recettes en atténuation de charges	307 502 €	340 424 €	224 201 €	241 813 €
Coût net masse salariale	2 905 686 €	3 253 217 €	3 635 086 €	3 695 674 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 489 622	6 164 175	6 515 306	6 873 805
% Masse salariale sur dépenses réelles de fonctionnement	52,9%	52,8%	55,8%	53,8%
Recettes réelles de fonctionnement hors 775 - Cessions	6 359 491	6 797 274	7 454 660	7 697 912
% masse salariale sur recettes réelles de fonctionnement Hors 775 - Cessions	45,7%	47,9%	48,8%	48,0%

2. Les autres postes de dépenses

	2021	2022	2023	2024
DEPENSES REELLES				
Charges à caractère général	1 345 002	1 531 555	1 595 029	1 678 475
Autres charges de gestion courante	843 743	906 485	982 867	1 129 980
Charges financières	62 845	64 646	61 261	57 091
Charges exceptionnelles	16 554	62 875	1 099	519
Atténuation de produits	6 620	5 274	15 764	6 003
Provisions	1 670	-	-	64 250
Total	**2 276 433**	**2 570 835**	**2 656 019**	**2 936 318**
Evolution	4%	11%	3%	10%
DEPENSES D'ORDRE				
042- Dotations aux amortissements	441 728	432 382	495 948	509 320
042- Etalement charges COVID	6 958	6 958	6 958	6 958
042- Ecritures de cession d'actif	64 828	138 773		252 000
Total	**513 514**	**578 113**	**502 906**	**768 277**
TOTAL GENERAL EN €	**2 789 947**	**3 148 948**	**3 158 925**	**3 704 595**

Le chapitre « Charges à caractère général » enregistre, en 2022, une augmentation d'environ 14% qui s'explique principalement par une augmentation des prix de l'énergie malgré une consommation stagnante. Ce chapitre retranscrit également les réparations liées aux inondations, la participation communale au transport du voyage séniors et les dépenses liées à l'organisation de la fête (en diminution au compte subvention 6574).

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

En 2023, les dépenses d'énergie ont augmenté de 43 %, bien que la commune bénéficie de l'amortisseur électricité et qu'elle ait pris des mesures afin de limiter sa consommation d'électricité (abaissement des températures dans les bâtiments publics, extinction de l'éclairage public la nuit). Des entretiens et réparations de bâtiments publics conséquents sont enregistrés : démoussage de la toiture de la petite halle, remplacement de vitrages au groupe scolaire Hellé. Les primes d'assurance ont connu une forte augmentation par rapport à 2022 (45%), ainsi que les frais de missions (+235%).

En 2024, les dépenses d'énergie ont diminué de 6%, la commune a continué a bénéficié de l'amortisseur électricité et a maintenu ces mesures de limitation de sa consommation d'électricité. La commune a enregistré également plus de 15 500 € d'entretien des réseaux électriques et feux tricolores à la suite d'accidents de la circulation. La commune constate une forte augmentation sur la téléphonie qui s'explique par des retards de facturation de 2023. Ce chapitre enregistre également l'achat des denrées alimentaires destinées à la confection des repas par le service de restauration scolaire. Ces dépenses sont en diminution, du fait de l'augmentation de la production de légumes par le service de la régie maraichère (4483 KG utilisés en 2023 et 6753 kg en 2024) .

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » enregistre les dépenses liées aux indemnités des élus, les subventions aux associations, les participations au SDEHG, l'aide au CCAS, les droits d'utilisation informatique et licences, les aides attribuées par la collectivité.
En 2021, une augmentation est constatée à la suite d'un changement d'imputation des aides relatives aux cartes loisirs jeunes et séniors, aux colonies et centre aéré (auparavant budgétisées au chapitre 011). Il est important de préciser qu'avec la crise sanitaire, les associations ont consenti à une diminution de leur subvention de fonctionnement. Les participations au SDEGH sont plus importantes du fait d'une régularisation d'une participation 2020. En 2022, une subvention supplémentaire exceptionnelle a été versé au CCAS et les subventions aux associations sont revenues à la normale. Cependant une augmentation de la subvention à la MJC de 65000 € a été accordée.
En 2023, la commune comptabilise les aides liées aux tarifs dégressifs. Avec le changement de norme comptable, ce chapitre enregistre dorénavant les subventions exceptionnelles.
En 2024, les autres charges de gestion augmentent de 15 %, les subventions aux associations sont plus importantes qu'en 2023 puisque la commune a versé des avances sur 2025 (16 119 €) liées au changement du dispositif de crédits de transports. Elle a par ailleurs versé une subvention supplémentaire au CCAS de 10516 € pour la prime pouvoir d'achat. Les droits d'utilisation – informatiques en nuage et les autres redevances pour licences augmentent fortement pour la mise en œuvre de nouveaux logiciels pour les marchés publics et l'intendance cantine, ainsi que l'évolution du logiciel des services techniques et du panneau d'information.
Enfin, les écritures de régularisations liées :

- aux facturations de l'eau avant le transfert de compétences à Réseau31 (20 700 €)
- à la liquidation de la régie des transports de Carbonne (26700 €)
- à des dégrèvements de taxes communales (23 016 €)

sont effectuées par la commune sur ce chapitre.

Le chapitre « Charges exceptionnelles », a été remplacée à compter de 2023 par « charges spécifiques » à la suite au changement de norme comptable en 2023. Il enregistre principalement l'annulation des titres sur les exercices antérieurs.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

En 2021, des subventions exceptionnelles ont été versées à certaines associations.
En 2022, la commune a reversé aux services de la DGFIP une taxe sur terrains devenus constructibles à la suite d'un contentieux. Des subventions exceptionnelles ont été versées, notamment pour la Ronde de l'isard et à Art et Culture en Volvestre pour la première édition du festival Polar.

Le chapitre « Atténuations de produits », correspond à des reversements et restitutions sur impôts et taxes.

Le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections enregistre les dotations aux amortissements et les écritures liées aux opérations de cession d'actif.
En 2021, on enregistre les écritures de cession d'actif relatives à la vente du terrain du chemin de la Dourdouille. En 2022, la commune enregistre la vente de 2 autres terrains chemin de la Dourdouille, ainsi que les biens vendus aux enchères (notamment le matériel des anciennes cuisines des écoles).
En 2024, la commune a enregistré la vente des bus dans la cadre de la liquidation de la Régie des transports de Carbonne.

3. La dette

Année	Intérêts	Capital	Total annuités	Observations
2021	62 700 €	935 002 €	997 702 €	Dont 500 000 € - Prêt relais
2022	64 646 €	465 536 €	530 182 €	
2023	56 757 €	455 811 €	512 568 €	
2024	54 277 €	452 410 €	506 687 €	Dont 9025,33 € pour emprunt eau à transférer
2025	55 172 €	402 259 €	457 432 €	

En 2021, le prêt relais de 2019 est remboursé et un emprunt de 1 500 000 € est contracté pour financer les investissements : extension de cuisines collectives aux écoles, la vidéoprotection et le Wifi.
En 2024, la commune a contracté un emprunt de 354 000 € pour financer l'acquisition des terrains à Millet. Ensuite, les prêts suivants sont arrivés à terme :

- 277 449.20 € du Conseil départemental pour la Trésorerie
- 156 000 € de la CAF pour le Groupe scolaire Hellé
- 450 000 € de la Caisse d'Epargne pour les bureaux modulaires DDT

La dette en capital restant dû et par habitant

	Capital restant dû en €	Dette par habitant en €	Nombre d'habitants	
2021	3 334 271 €	569 €	5862	Hors prêt relai
2021	3 844 271 €	656 €	5862	Prêt relai compris
2022	4 409 268 €	747 €	5902	
2023	3 943 732 €	662 €	5954	
2024	3 680 796 €	628 €	5852	Avec emprunt eau non transféré (192 874.67 €)
2025	3 582 386 €	620 €	5769	Avec emprunt eau non transféré (185 681.65 €)

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

La moyenne de la dette par habitant concernant les communes de notre strate est en 2023 de 967 € (source comptes individuels – Collectivités locales).

4. Dépenses d'investissement.

Année	Montant total des investissements	Quelques réalisations…
2021	1 348 698 €	Etude et travaux de réhabilitation et extension des cuisines aux écoles, étude de faisabilité Place de la République, Etude et travaux de création d'un espace de convivialité, Etude permaculture, Etude Mjc, Etude parvis Eglise, Etude réhabilitation Halle à la Volaille, étude de faisabilité d'un CLSH, création identité visuelle, achats de terrains chemin de la Dourdouille, Création d'un puit au CTM (permaculture), mise en place du WIFI public et extension de la vidéoprotection, création d'un piétonnier Route de Longages, Etudes d'aménagement de l'intersection Avenue Vincent Auriol / Rue Etienne Prosjean, Etude de sécurisation du carrefour Rue Victor Hugo et Place de la République
2022	2 964 063 €	Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles, étude de faisabilité pour la reconversion de Halle à la volaille, étude d'opportunités pour la réutilisation des eaux non conventionnelles, études pour le nouveau siège de la MJC, acquisition de matériel informatique pour les deux groupes scolaires, études et travaux de création d'un espace de convivialité au complexe Abbal, mise en place du WIFI public, extension de la vidéoprotection, création d'un piétonnier Route du Lançon, étude pour la mise en place d'un plateau ralentisseur Avenue de Toulouse, études et travaux d'aménagement de l'intersection Avenue Vincent Auriol / Rue Etienne Prosjean, étude de sécurisation du carrefour Rue Victor Hugo et Place de la République
2023	1 036 408 €	Reversement à la communauté des communes du Volvestre, du produit de la part communale de la taxe d'aménagement relevant de la compétence de la CCV. Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles, études pour le nouveau siège de la MJC, étude de réutilisation des eaux non conventionnelles, étude de restructuration de l'église, fonds de concours versés à la Communauté des Communes du Volvestre, aire de jeux Place de la République, sol aire de jeux Place Général de Gaulle, création d'un pompage sur la Garonne, acquisition de véhicules, acquisition d'un robot de traçage pour les stades, acquisition d'une chambre froide et d'un tunnel pour la régie maraichère, rénovation du sol du parvis de l'Eglise, réhabilitation des toitures de la halle centrale, du presbytère et de la poste ; création d'un piétonnier Route du Lançon, plateau ralentisseur Avenue de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

2024	1 125 839 € (Dont 354 000 terrains millet, 198 800 € pumptrack et 87 000 € camion) Soit 486 839 €	Etudes de désimperméabilisation des sols, de restructuration de l'église, de réutilisation des eaux non conventionnelles, de reconstruction de la halle aux jardiniers. Refonte du site Internet. Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles. Travaux d'installation de la fibre. Acquisition de terrains à Millet (et Dourdouille), de barrière mono bloc anti-véhicules, d'un camion polybenne et de véhicules, d'une autolaveuse, du sapin de Noël lumineux, d'une tondeuse pour les stades, de caisse enregistreuse pour la piscine, de tables pique-nique. Réalisation du pumptrack

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

3. Les orientations budgétaires de Carbonne en 2025

Les commissions municipales se sont réunies pour préparer le budget 2025 ; cela se traduit par les propositions suivantes : le budget 2025 marquera la volonté de la commune de s'engager autour de quatre axes structurants :

1. Travailler pour Carbonne et l'animation du centre-ville,
2. Préparer le futur PLU dans le cadre des travaux du SCOT,
3. Prioriser nos investissements pour la fin du mandat,
4. Rendre transverse les enjeux liés à la culture, à l'environnement et à la transition écologique ainsi qu'à la participation citoyenne.

Pour ce qui est des investissements, le scénario retenu en 2023 pose les principes suivants :

1. Pas d'investissements sur les équipements de grande envergure
2. Pas d'emprunts importants d'ici la fin du mandat
3. Investissements (hors investissements courants) de 300 000 €/an pour les 3 projets ci-dessous :
 - Attractivité, embellissement et animation du centre-ville
 400 000 € / 3 ans
 - Projets structurants et quartiers (pumptrack, aires de jeux, passerelles)
 300 000 € / 3 ans

En 2024 le pumptrack a été réalisé

- Désimperméabilisation et végétalisation de Carbonne :
 200 000 € / 3 ans

Les arbitrages réalisés en 2024 et tendant à la baisse de certaines dépenses de 10% sont maintenus sauf pour l'éducation, la jeunesse et le social.

A. Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

		2024	2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Budget de fonctionnement des écoles	Cf notifications aux écoles 2024 en fonction de l'effectif réel en septembre.	55 678	56 630
Restauration scolaire : repas du mercredi et des vacances scolaires à la MJC	Ce budget sera favorablement impacté par les apports de la régie maraichère	23 400	17 535
Restauration scolaire : gestion interne	Ce budget sera favorablement impacté	181 500	180 000

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

	par les apports de la régie maraichère		
Tarifs dégressifs : cout mairie du dispositif	Augmentation du prix du repas aux familles	20 400	24 000
Pas de variation Subvention MJC		432 932	432 932
BUDGET D'INVESTISSEMENT			
Investissement des écoles		13 3680	18 412

B. Commission POLITIQUE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE

		2024	2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 : gestion municipale de la plupart des évènements liés à l'animation locale 2025 : délégation de la partie Culture musicale au milieu associatif			
Programme animation locale :		35 400	31 900
Jeux sous la halle		15 000	10 000
Concerts marché du samedi		5 000	2 400
Forum des associations		2 000	2 000
Fête du Lançon	Gestion associative en 2025	2 000	0
Concerts estivaux sous la halle	Gestion associative en 2025	4 000	0
Sonorisation centre-ville		2 000	0
Subvention associations :			
Subvention	Marché Noel Marché de nuit	5 400	5 500
Subvention association On The Rock Again (OTRA)	Fête du Lançon, Concerts estivaux, Fête de la musique-festival	0 0 0	2 000 3 000 7 000

C. Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

		2024	2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Handisport	Participation aux frais d'adhésion	1 000	1 000
ANCV	« Senior en vacances » - Coût net de 7 500 €- 18 440 € sont remboursés par l'ANCV et les participants	25 940	25 940
Aide à l'ALSH		3 500	3 500
Aide aux séjours		8 000	9 000
Carte loisirs jeunes		10 000	7 000
Carte loisirs seniors		4 000	4 000
Santé mentale		350	350
Projet 2025 (aide formation jeunes)	Remaniement des budgets par action sociale pour intégrer ce projet à budget égal	0	2 000

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Variations Subventions :			
Subvention Emmaüs	Dossier incomplet – convenu avec le Président de l'association	1 000	0
Subvention Ice Himalaya	Dossier incomplet malgré relances	500	0
Fnath	Pas de demande	300	0
Amicale sapeurs-pompiers	Pas de demande	1 000	0
Scouts	Pas de demande	255	0
Subvention Exceptionnelles			
Subvention Ensemble pour Jallier		450	450

D. Commission du PERSONNEL et SECURITÉ PUBLIQUE

		2024	2025
RESSOURCES HUMAINES Dans un contexte contraint, la commission souhaite continuer à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi du personnel : au travers notamment du régime indemnitaire qui sera révisé en 2025. Toutefois des restrictions sont prévues notamment sur le recours aux CDD.			
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Masse salariale		4 283 611	4 138 620
Dont augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL	12 points sur 4 ans		+ 50 000
ORIENTATIONS et CHANTIERS 2025			
Finalisation de la mise à jour du document unique.			
Révision du RIFSEEP (régime indemnitaire).			60 000
Audit interne sur temps de travail			
Réalisation d'un règlement intérieur.			
PREVENTION ET SECURITE			
ORIENTATIONS et CHANTIERS 2025			
Vidéo protection			140 000
Réflexion sur modification su périmètre de la zone bleue			
Transition révolver/pistolet semi-automatique	Continuité du renouvellement		1 000

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

E. Commission COMMUNICATION

2025, lancement du site Internet début janvier. La nouvelle Interface est repensée pour être au service des citoyens en cohérence avec l'identité visuelle de la ville. Les nouvelles fonctionnalités permettent plus de démarches en ligne avec une navigation fluide et intuitive.

	2024	2025
FONCTIONNEMENT		
Info 107 impression et distribution (2 n°/ an 24 pages - mai et novembre 2025)	5 003	5 200
Festival Polar - Empreinte Carbonne	1 000	1 500
Impression et gravure (affiches – flyers – annuaire - recueil – invitations – carte de vœux - médailles…)		6 741
Vidéo présentation de la ville	2 800	-
Création graphique -illustration carte vœux 2026	-	780
Goodies (cendriers de poche – tot bag – stylos)	2 500	-
Abonnements (Dépêche – Brief) et adhésion Ville Internet		1 260
Supports com ville (totem – banderole…)	-	519

F. Commission CULTURE

		2024	2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Budget Médiathèque	Ligne budgétaire d'au moins 3.5 € /habitant	21 000	21 000
Budget programmation culturelle	Y compris Pronomades	31 500	25 000
Subventions associations culturelles		42 400	51 800
Variations Subventions :			
Théâtre 107		900	500
Empreinte Carbonne		0	10 000
Katwat		0	1 350
Jumelage		1 350	0
Subventions exceptionnelles :			
Comité du jumelage	Anniversaire 50 ans Monmouth	0	1 350
L'assoc épicée	Evènement pour 15 ans	0	1 350
UNAC	Evènement 8 mai 1945	0	250
Les Diatoniks	Remise en état batterie de l'orchestre	0	240
ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2025			
Caisse + onduleur Ciné Carbonne			2 100
Elaboration du PCSES	Document de politique publique qui détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique. Préalable obligatoire au projet de médiathèque.		
Nouvelle médiathèque : Etude de faisabilité par le CAUE			

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

G. Commission URBANISME ET TRAVAUX

		2024	2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Travaux en régie	Impact sur compte 60632		70 000
Etudes	Adap (EDL global, Centre Socio Culturel, projets aménagements), mobilités, Cube (baisse consommation énergie, bâtiment)		90 280
ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2025			
Equipements publics communaux	Reconstruction halle jardiniers Aménagement Préau Contrôle d'accès bâtiments Etanchéité toiture MJC et Poste Aménagement des trottoirs Rénovation ex-CMPI Remplacement climatisation réversible CTM + logement fonction Aménagement des abords CSC (piste de danse, mise en sécurité des accès, massifs gabions) Vidéoprotection		300 000 300 000 50 000 50 000 100 000 100 000 43 000 40 000 140 000
Matériel et évolution des services	Remorque frigorifique Adaptation / acquisition de bennes poids lourd Matériel de cuisines et entretien (armoires froides CSC et Chanfreau, eau ozonée, aspirateurs, shampouineuses…)		20 000 25 000 19 500
Dynamisation du centre-ville	Adaptation de la circulation (rue Jean Jaurès, rue du milieu, rue Gambetta, Vendangeuse)		80 000
Planification	PLU : 1 procédure de modification simplifiée à initier		5 000
Urbanisme	Elaboration du Règlement Local de Publicité Réflexion sur l'extension du périmètre ABF Augmentation du contentieux nécessitant le recours à un avocat		26 000
ADS (application des droits du sol)	Augmentation progressive du coût de l'acte sur 3 ans (2025-2027) Augmentation progressive de la cotisation par habitant (2025-2027)		35120 7608

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

H. Commission SPORTS-LOISIRS

		2024	2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Subventions associations sportives et loisirs			
Variations Subventions :		72 970	72 970
Subventions exceptionnelles :		12 900	11 640
Basket	Tournoi des jeunes	500	500
Carbonne judo club	Réception club du Loiret	3000	1 000
Carbo Run	4ème Ronda Carbona	500	500
CASI	Réception délégation étrangères Tournoi	600	600
CIME	Nuit de la grimpe et renouvellement matériel	1250	1 000
Comite des fêtes de la Terrasse	Sacem	1000	1189
Comité des fêtes	Sacem + bal du 13 juillet	4050	4851
JSC	Tournoi	2000	2 000
Variations subventions liées aux crédits de transport :		20 800	20 500
CASSES	Disparition de l'association	300	0

I. Commission ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE

		2024	2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Décompactage des terrains	Travail de fonds aux stades A.Prévost/Abbal	7 800	14 000
Entretien des Gabions			6 000
Variations Subventions :			
Vélo 107		171	380
ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2025			
Eclairage public	Gare, halles commerçants, horloges EP centre-ville, coffrets marchés Préau		77 600
Aménagement Espaces verts / loisirs	Zone Nougaret, parking CSC, liaison chemin des graviers/rue Saint-Laurent, parcours santé, sentiers randonnée		70 000

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

J. Commission FINANCES

- Maitrise des dépenses
- Maintien des subventions aux associations au niveau de 2024 ; les demandes de subvention exceptionnelle devront être étudiées avec attention
- Proposition d'augmentation de la fiscalité de 0.5 point.
- Pérenniser une politique d'économie dans les bâtiments et les équipements en baissant la température de chauffe en hiver comme en 2024
- Limiter ou / et reporter les investissements courants non indispensables ; envisager des solutions alternatives pour certains investissements (location, etc.)
- financer des investissements qui ont vocation à réduire des dépenses énergétiques (développement durable)

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

4. Proposition de subventions aux associations 2025

	CA 2024	BP 2025
Subventions aux associations 65748	**563 667 €**	**573 397 €**
Anciens de la JSC	180 €	180 €
ASSU	1 000 €	1 000 €
Atelier Terre	765 €	760 €
Basket Noé -Carbonne	1 800 €	1 800 €
Baz'Art Psy	150 €	150 €
Boule carbonnaise	500 €	500 €
Bridge	180 €	180 €
Carbo Run en Volvestre	200 €	200 €
Carbonne judo club	1 800 €	1 800 €
Carbonne Pétanque Club	500 €	500 €
Carbonne plus	5 400 €	- €
Carbonne pour un sourire	250 €	250 €
Cercle occitan	520 €	520 €
CIME (escalade)	1 800 €	1 800 €
COC Comité directeur	8 100 €	8 100 €
Comité de jumelage	1 350 €	
Comité des fêtes	28 080 €	25 380 €
Comité des fêtes Terrasse	2 890 €	1 890 €
Comité du personnel	2 900 €	2 900 €
Compagnie Théâtre Le Grand Roque	450 €	450 €
Croix Rouge	1 500 €	1 500 €
Ecole de musique	33 000 €	33 000 €
Emmaus	1 000 €	- €
Empreinte Carbonne	- €	10 000 €
Ensemble pour Jallier	300 €	300 €
Farwest Spirit Dancers	180 €	180 €
FNACA	90 €	
Gymnastique volontaire	900 €	900 €
Histoires et Traditions carbonnaises	150 €	150 €
Hôpital de jour	260 €	260 €
Ice Himalaya	500 €	- €
JSC	18 000 €	18 000 €
Katwat - Nous vous elles		1 350 €
L'asso's épicée	1 350 €	1 350 €
Los Pagailhos	210 €	210 €
Manao An	500 €	500 €
MJC	432 932 €	432 932 €
Mutilés du travail- FNATH	300 €	- €
Mycologie	150 €	150 €
On the Rock Again		12 000 €
Pêche (APPMA)	450 €	450 €
PST Femina rugby	900 €	900 €
PUP en VOL	135 €	135 €
Radio Galaxie	500 €	500 €
RCL 15	9 000 €	9 000 €
Sapeurs Pompiers Volontaires	1 000 €	- €
Scout de France	255 €	- €
Section 1770	150 €	150 €
SEL	150 €	150 €
Théâtre 107	900 €	500 €
Union national des anciens combattants de carbonne (UNAC)	90 €	90 €
Vélo 107		380 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

	CA 2024	BP 2025
Subventions exceptionnelles 65888	**11 106 €**	**48 498 €**
Atelier Terre	2 500 €	
Basket Noé -Carbonne	500 €	500 €
Carbonne judo club	1 256 €	1 000 €
Marché de Noël et Marché de nuit		5 500 €
Carbo Run en Volvestre	500 €	500 €
CASI	- €	600 €
CIME	1 750 €	1 000 €
Cercle occitan	800 €	
Comité de Jumelage		1 350 €
Comité des fêtes	1 350 €	4 851 €
Comité des fêtes de la Terrasse		1 189 €
Ensemble les Diatoniks		240 €
Ensemble pour Jallier	450 €	450 €
JSC	2 000 €	2 000 €
L'asso's épicée		1 350 €
Union national des anciens combattants de carbonne (UNAC)		250 €

Crédit de transports 65888	**29 580 €**
APPMA	300 €
ASSU	1 500 €
Atelier terre	280 €
Budget suppl	1 000 €
Carbonne judo club	1 300 €
CIME	800 €
Club du Temps libre	4 000 €
COC Directeur	1 200 €
College	2 000 €
Comité de Jumelage	1 500 €
JSC	5 000 €
Noé Carbonne Basket	400 €
PSTFR	2 000 €
RCL XV	8 000 €
Théâtre 107	300 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

5. Dépenses d'investissement 2025

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
Taxe d'aménagement	**10226**	**6 470,53**	**-**	**6 470,53**	
Taxe d'aménagement	10226	6 470,53		6 470,53	
PLU	**202**	**-**	**5 000,00**	**5 000,00**	
PLU	202		5 000,00	5 000,00	
Frais études	**2031**	**57 796,68**	**113 700,00**	**171 496,68**	
MO- rue lucien cassagne	2031	11 980,80		11 980,80	
Cuisines - MOE	2031	7 793,88		7 793,88	
Place république - MOE	2031		50 000,00	50 000,00	
Désimperméabilisation sols	2031	31 100,40		31 100,40	
Honoraires Verteus - Photocopieur	2031		10 000,00	10 000,00	
Halle aux jardiniers - MOE	2031	6 921,60	53 700,00	60 621,60	
Fonds de concours - Autres groupements - biens mobiliers, matériels, études	**2041581**	**40 244,00**	**43 900,00**	**84 144,00**	
SDEH6 - Fonds de concours - Ch.Avéranède	2041581	6 586,00		6 586,00	
SDEH6 - Fonds de concours - Coffrets marchés Pl.République	2041581		25 000,00	25 000,00	
SDEH6 - Fonds de concours - Bornes escamotables	2041581		3 500,00	3 500,00	
SDEH6 - Fonds de concours - Coffret et projecteur Led halle commercants	2041581		7 000,00	7 000,00	
SDEH6 - Fonds de concours - EP Gare	2041581	33 658,00		33 658,00	
SDEH6 - Fonds de concours - Télégestion des horloges EP centre-ville	2041581		8 400,00	8 400,00	
Logiciels	**2051**	**15 081,26**	**14 400,00**	**29 481,26**	
Logiciel Arche Service Entretien	2051		14 400,00	14 400,00	
Contrôle d'accès	2051	4 074,86		4 074,86	
Refonte site	2051	11 006,40		11 006,40	
Terrains de voirie	**2112**	**2,00**	**-**	**2,00**	
Terrains Chemin de la Dourdouille	2112	2,00		2,00	
Cimetières	**2116**	**12 000,00**	**-**	**12 000,00**	
Colombarium	2116	12 000,00		12 000,00	
Plantations d'arbres	**2121**	**520,00**	**15 000,00**	**15 520,00**	
Plantations d'arbres	2121	520,00	15 000,00	15 520,00	
Autres agencements et aménagement de terrains	**2128**	**21 283,20**	**92 000,00**	**113 283,20**	
Aménagement des sentiers de randonnées	2128	9 883,20	10 000,00	19 883,20	
CSC - Aménagement extérieur abords	2128		40 000,00	40 000,00	
CSC - Aire inclusive	2128		27 000,00	27 000,00	
Zone Nougaret	2128	11 400,00	15 000,00	26 400,00	
Bâtiments administratifs	**21311**	**2 605,48**	**-**	**2 605,48**	
MAIRIE - Menuiseries	21311	2 605,48		2 605,48	
Bâtiments Culturels et sportifs	**21314**	**-**	**7 000,00**	**7 000,00**	
BOULODROME - Ouverture	21314		7 000,00	7 000,00	
Bâtiments publics - Autres	**21318**	**-**	**87 000,00**	**87 000,00**	

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	N
Architecte changement destination Centre de Loisirs / MJC	21318		7 000,00	7 000,00	
Contrôle d'accès	21318		30 000,00	30 000,00	
Toitures MJC et Poste	21318		60 000,00	60 000,00	
Installations générales,agencements, aménagement des constructions - Bâtiments publics	**21351**	**42 879,00**	**160 500,00**	**203 379,00**	
CSC - Climatisation logement de fonction	21351		5 000,00	5 000,00	
Réhabilitation complète 2 logements poste	21351		15 000,00	15 000,00	
Rangement Gymnase	21351		20 000,00	20 000,00	
Chaudières Chanfreau	21351		65 000,00	65 000,00	
CTM - Climatisation réversible	21351		43 500,00	43 500,00	Modif le 3/2/26 CT DST
65 chanfreau - Eclairage Leds	21351		12 000,00	12 000,00	
Films solaires - CSC et Gymnase	21351	15 875,80		15 875,80	
Contrôle d'accès	21351	27 003,20		27 003,20	
Installations de voirie	**2152**	**1 939,98**	**49 500,00**	**51 439,98**	
Gabions	2152	808,60		808,60	
Mobilier Urbain	2152		20 000,00	20 000,00	
Panneaux de rues	2152	58,00	2 500,00	2 558,00	
Signalisation verticale	2152	1 073,38	7 000,00	8 073,38	
SIL	2152		20 000,00	20 000,00	
Reseaux d'électrification	**21534**	**-**	**2 000,00**	**2 000,00**	
Réseaux - Contrôle EP centre-ville	21534		2 000,00	2 000,00	
Autres reseaux	**21538**	**11 035,00**	**16 000,00**	**27 035,00**	
Création d'un puisard au Lançon	21538	8 340,00		8 340,00	
Effacement réseau - Route de Rieux	21538	2 695,00		2 695,00	
Fontaine eau potable centre-ville	21538		16 000,00	16 000,00	
Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	**21568**	**1 128,96**	**33 000,00**	**34 128,96**	
BAES	21568	625,96	3 000,00	3 625,96	
Extincteurs	21568		6 000,00	6 000,00	
Matériel sécurité	21568		8 000,00	8 000,00	
Poteaux incendie	21568	603,00	16 000,00	16 603,00	
Autres	**2158**	**11 937,92**	**10 000,00**	**21 937,92**	
Gare : Installation 7 bornes IRVE	2158		10 000,00	10 000,00	
Gendarmerie : Installation 2 bornes IRVE	2158	11 937,92		11 937,92	
Matériel de transport	**21828**	**36 900,00**	**-**	**36 900,00**	
Camion PL	21828	36 900,00		36 900,00	
Matériel de bureau et info - Scolaire	**21831**	**416,40**	**4 310,00**	**4 726,40**	
EEC - Matériel informatique écoles	21831		2 400,00	2 400,00	
EH - Matériel informatique écoles	21831		1 910,00	1 910,00	
Téléphones	21831	416,40		416,40	
Matériel de bureau et info - Autre	**21838**	**9 096,85**	**52 500,00**	**61 596,85**	
Matériel informatique	21838	6 435,60	10 400,00	16 835,60	
Contrôle d'accès	21838	2 661,25		2 661,25	
Photocopieurs	21838		42 100,00	42 100,00	

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	
Mobilier - Scolaire	**21841**	**390,38**	**3 350,00**	**3 740,38**	
EMH - Mobilier scolaire	21841		550,00	550,00	
EMC - Mobilier scolaire	21841	390,38	400,00	790,38	
Tabourets ATSEM	21841		2 400,00	2 400,00	
Mobilier - autres	**21848**	**1 250,09**	**6 470,00**	**7 720,09**	
MEDIATHEQUE - 2 Sièges de bureau	21848	643,65	-	643,65	
CSC - Mobilier	21848		2 000,00	2 000,00	
Mobilier et stockage service Manifestation	21848	706,44	3 000,00	3 706,44	
Mobilier	21848		1 000,00	1 000,00	
Fauteuil	21848		470,00	470,00	
Autres immo corporelles	**2188**	**102 746,02**	**119 550,00**	**222 296,02**	
EMH - Vélos Maternelle	2188		600,00	600,00	
EH - Tableaux à roulettes (5)	2188		2 750,00	2 750,00	
EMC - Vélo plateforme Maternelle	2188		400,00	400,00	
EPPU - Chariot école	2188		100,00	100,00	
EPPU - Jeux de cou : toupies	2188		100,00	100,00	
REST SCOLAIRE - Balance de tri	2188		4 000,00	4 000,00	
REST SCOLAIRE - Tamis	2188		5 500,00	5 500,00	
Caisses enregistreuses cinéma + onduleur	2188		2 100,00	2 100,00	
SERV ENTRETIEN - Chariot de transport	2188		600,00	600,00	
SERV ENTRETIEN - Aspirateurs, shampouineuse, eau ozonée	2188		8 000,00	8 000,00	
CSC - Armoires refrigérées	2188		4 000,00	4 000,00	
AQUISITION / Adaptation bennes	2188		25 000,00	25 000,00	
Cone de signalisation / enrouleur	2188		1 500,00	1 500,00	
Remorque frigo	2188		20 000,00	20 000,00	
Broyeuse à marteaux	2188		5 000,00	5 000,00	
Illuminations festives Bourg Centre	2188		18 000,00	18 000,00	
Petit matériel - Equipements publics	2188		4 000,00	4 000,00	
Petit matériel - Espaces Urbains / Logistiques	2188		4 000,00	4 000,00	
Petit matériel - EV	2188		4 000,00	4 000,00	
PM - 1 Pistolet semi-automatique	2188		1 000,00	1 000,00	
PM - 2 Radios	2188		1 600,00	1 600,00	
Restauration scolaire - Armoire Froide	2188		7 500,00	7 500,00	Non présenté en commission
Projecteur Cinéma	2188	90 816,00		90 816,00	
Racks stockage bancs	2188	2 516,40		2 516,40	
Confection de bache	2188	1 660,00		1 660,00	
Transpalette et épandeur engrais	2188	840,00		840,00	
Buts de foot CSC	2188	2 722,20		2 722,20	
Tablette	2188	2 475,40		2 475,40	
Meuble de tri	2188	1 716,02		1 716,02	
Immos en cours- constructions - Agencements et aménagements de terrains	**2312**	**-**	**300 000,00**	**300 000,00**	
Aménagement du préau	2312		300 000,00	300 000,00	AP/CP : 300 000 € en 2025 et en 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
Immos en cours – Constructions	**2313**	**62 489,07**	**725 000,00**	**787 489,07**	
TRESORERIE - Aménagement local sous trésorerie	2313		60 000,00	60 000,00	
GENDARMERIE - ADAP	2313		40 000,00	40 000,00	
GYMNASE - Sol	2313		10 000,00	10 000,00	
MJC - Espace associatif fermeture préau, mise en conformité, déménagement	2313		125 000,00	125 000,00	
CTM - Réhabilitation chenaux	2313	26 964,06		26 964,06	
CUISINES	2313	35 525,02		35 525,02	
HALLE AUX JARDINIERS	2313		300 000,00	300 000,00	AP/CP : 300 000 € en 2025 et en 2026
SERVICE PLACEMENT FAMILIAL - Réhabilitation bâtiment : Gros-œuvre / menuiseries	2313		200 000,00	200 000,00	
Immos en cours – Installat° techniques	**2315**	**33 692,00**	**375 000,00**	**408 692,00**	
AMO - Réseaux et télécoms	2315	2 192,00		2 192,00	
Bornes escamotables	2315		80 000,00	80 000,00	
Fibre	2315	31 500,00		31 500,00	
Signalisation horizontale	2315		15 000,00	15 000,00	
Programme de réaménagement des trottoirs	2315		100 000,00	100 000,00	
Viabilisation Logis 2	2315		30 000,00	30 000,00	
Vidéoprotection	2315		140 000,00	140 000,00	
Wifi Place République	2315		10 000,00	10 000,00	
Dépots et cautionnements	**275**	**140,53**	**-**	**140,53**	
	275	140,53		140,53	
Travaux pour compte de tiers	**458**	**-**	**29 331,45**	**29 331,45**	
Carrefour rue V.Hugo	4581-26		4 331,45	4 331,45	
Trottoirs sortie carrefour RD627			25 000,00	25 000,00	
TOTAL GENERAL		**472 045,35**	**2 264 511,45**	**2 736 556,80**	

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 031-213101074-20250218-2025_09-DE

6. Endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	469 456,94 €	56 936,45 €	412 520,49 €	0,00 €	0,00 €	3 582 386,40 €
2026	468 302,77 €	49 508,91 €	418 793,86 €	0,00 €	0,00 €	3 169 865,91 €
2027	461 595,13 €	41 915,26 €	419 679,87 €	0,00 €	0,00 €	2 751 072,05 €
2028	443 954,59 €	34 323,93 €	409 630,66 €	0,00 €	0,00 €	2 331 392,18 €
2029	325 969,49 €	27 256,00 €	298 713,49 €	0,00 €	0,00 €	1 921 761,52 €
2030	295 886,73 €	21 942,61 €	273 944,12 €	0,00 €	0,00 €	1 623 048,03 €
2031	218 734,74 €	17 139,93 €	201 594,81 €	0,00 €	0,00 €	1 349 103,91 €
2032	217 858,39 €	13 073,30 €	204 785,09 €	0,00 €	0,00 €	1 147 509,10 €
2033	172 324,46 €	8 882,81 €	163 441,65 €	0,00 €	0,00 €	942 724,01 €
2034	150 748,35 €	6 349,90 €	144 398,45 €	0,00 €	0,00 €	779 282,36 €
2035	87 950,64 €	4 969,21 €	82 981,43 €	0,00 €	0,00 €	634 883,91 €